



Bulletin Officiel

N° 5109 Jeudi 19 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTUVER 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGO - 3

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGE - 3

SOCIETE LAND'OR - AGO - 4

DELICE HOLDING SA - AGO - 5

ASSURANCES BIAT - AGO - 6

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - AGO - 7

MODERN LEASING - AGO - 8

ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO - 8

BANQUE DE TUNISIE – BT - - AGO - 9

ATTIJARI LEASING - AGO - 10

AIR LIQUIDE - AGO - 11

AIR LIQUIDE - AGE - 11

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO - 12

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE - 12

ARAB TUNISIAN BANK – ATB - AGO - 13

EL AMEN TAKAFUL - AGO - 14

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO - 15

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGO - 16-17

RESOLUTIONS ADOPTEES AGO -

SICAV TRESOR - AGO - 18-19

SICAV OPPORTUNITY - AGO - 20-21

SICAV PROSPERITY - AGO - 22-23

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - AGO - 24-25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR 26

SICAV PROSPERITY 26

SICAV OPPORTUNITY 27

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 » 27

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 28-31

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 32-36

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 37-40

COURBE DES TAUX

41

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- ASSURANCES BIAT
- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP –
- WIFACK INTERNATIONAL BANK –WIB -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- WIFACK INTERNATIONAL BANK –WIB -

ANNEXE IV

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

- FCPR A.T.I.D FUND (I)

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2016

- SICAV CROISSANCE
- ATTIJARI VALEURS SICAV
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Société Tunisienne de Verreries informe ses Actionnaires que 2015 a été une année de récolte des résultats des investissements réalisés sur les 5 dernières années pour la mise à niveau de l'usine et le redoublement de la capacité de production. En effet, et grâce à l'amélioration de la productivité de la société de 5 points, la production a atteint le niveau de 55,9MD soit +18,6% par rapport à 2014, enregistrant ainsi une croissance soutenue sur la période 2010-2015 supérieure à 100%.

Les ventes de chiffre d'affaires de la Sotuver ont dépassé pour la première fois la barre des 50 MDT (dont 29,5 MDT soit 58% à l'export) en hausse de 12,4% par rapport à 2014.

Les performances ont été répercutées directement sur les marges de la Sotuver générant un excellent résultat d'exploitation de 9,25 millions de dinars en croissance de 40,6% par rapport à 2014. Le taux de marge d'exploitation est passé de 15% en 2014 à 18% en 2015.

Malgré le maintien de la stabilité des charges financières, le résultat net a évolué sur le même rythme et a enregistré une croissance de 40,3% pour atteindre les 6,076 MDT.

En outre, le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le 10 mai 2016 a décidé:

- de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de deux cent dix millimes (0,210 Dinar) par action, soit 5% de plus que l'année précédente.
- de convoquer les actionnaires pour une Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 15 juin 2016 à 10 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 1 juin 2016** à 10H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2015
3. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés.
4. Approbation éventuelle des états financiers consolidés.
5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
8. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
10. Désignation d'un commissaire aux comptes
11. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2016 - AS - 3608

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **mercredi 01 juin 2016** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2016 - AS - 3609

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 mai 2016 à 11 Heures à l'Hôtel MOVENPICK Gammarth Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2015 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs y compris celui du représentant des petits porteurs ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING SA porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Juin 2016 à 15h30 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2015, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs actionnaires ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
9. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053,Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac .

ORDRE DU JOUR :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2015.
- 2.** Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015.
- 3.** Approbation des Conventions réglementées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.
- 4.** Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
- 5.** Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2015.
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 7.** Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
- 8.** Fixation des allocations servis aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- 9.** Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10.** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 03/06/2016 à 9 heures à l'hôtel Regency-Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2015.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Quitus aux Administrateurs.
- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable » au 31/12/2015.
- Affectation des résultats de l'Exercice 2015.
- Distribution des dividendes.
- Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2016.
- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- Nomination d'Administrateur(s).
- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 26 Mai 2016 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2015
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015
- Affectation des Résultats 2015
- Quitus aux Administrateurs
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2015 et la rémunération des Comités
- Pouvoirs

2016 - AS - 3596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 19 Mai 2016 à 9H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2015 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 ;
8. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
9. Nomination de nouveaux administrateurs ;

2016 - AS - 3597

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 26 Mai 2016 respectivement à 09 heures et 11 heures, à l'Hôtel SHERATON – Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2015,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Distribution des dividendes
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires.

2016 - AS - 3598

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des Statuts.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2016 - AS - 3599

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le mardi **31 Mai 2016** à **10** heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2015;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2016;
9. Renouvellement mandat des administrateurs ;
10. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies et signées dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 27 Mai 2016, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 10H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 12- Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

2016 - AS - 3578

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 12H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités

2016 - AS - 3579

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mai 2016 à 11H00 à l'hôtel « Mövenpick » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Affectation des résultats.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2015.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2015.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل
المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - موندليزير - 1073 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2015 يوم الخميس 20 ماي 2016 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الشركة 13، نهج البرجين 1073 موندليزير تونس، للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2015،
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2015،
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة بالنسبة للسنة المالية 2015،
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2015،
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2015،
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة،
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي،
8. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2015،
9. المصادقة على تجديد تسمية أعضاء مجلس الإدارة،
10. المصادقة على تجديد تسمية مراقبي حسابات الشركة،
11. المصادقة على تجديد تسمية أعضاء هيئة الرقابة الشرعية.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 04 Juin 2016 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2015;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2015;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Projet de résolutions de la Société ELBENE INDUSTRIE à soumettre, pour approbation, à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, les états financiers consolidés des exercices 2010 /2011/2012/2013 et 2014 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2015 comme suit :
3 824 224 dinars au compte « amortissements différés ».

Cette résolution mise au vote, est

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercice 2015

Cette résolution mise au vote, est

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant qu'à l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinar net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant qu'à l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est

HUITIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société ELBENE l'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes la société « CEGAUDIT », décide dans les conditions de l'article 13 bis du CSC de renouveler son mandat de commissaire aux comptes pour les comptes individuels et consolidés des trois exercices suivants : 2016-2017-2018

Cette résolution mise au vote, est

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2015	19.880.149,275
Régularisation du résultat d'exploitation	- 4.377.173,940
Report à nouveau - Exercice 2014	1.871,152
Sommes distribuables - Exercice 2015	15.504.846,487
Dividendes	15.502.739,772
Report à nouveau - Exercice 2015	2.106,715

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **3,887 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 2.106,715 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **25 Mai 2016**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015, à 4.800 dinars net.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2015	21,414.261
Régularisation du résultat d'exploitation	-7,998.453
Report à nouveau - Exercice 2014	5.615
Sommes distribuables - Exercice 2015	13,421.423
Dividendes	13,419.252
Report à nouveau - Exercice 2015	2.171

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **1,854 dinar** par action et d'affecter le reliquat, soit 2,171 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **24 Mai 2016**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015, à 4.800 dinars net.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Chokri DAGDOUG

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Inès CHERIF LENGIZ

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV PROSPERITY**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2015	40,320.545
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,932.510
Report à nouveau - Exercice 2014	13.362
Sommes distribuables - Exercice 2015	38,401.397
Dividendes	38,393.424
Report à nouveau - Exercice 2015	7.973

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **2,832 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 7,973 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **24 Mai 2016**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015, à 4.800 Dinars net.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Mohamed Habib CHEBBI

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Inès CHERIF LENGILIZ

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2015	3,255,089.862
Régularisation du résultat d'exploitation	1,305,831.433
Sommes capitalisées – Exercice 2015	4,560,921.295

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015, à 4.800 dinars net.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Mohamed Habib CHEBBI

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Inès CHERIF LENGILZ

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

3,887 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2016** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3617

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV PROSPERITY

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

2,832 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2016** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3618

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'investissement à Capital Variable

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

1,854 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2016** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3619

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Attijari Leasing 2016-1 »

Attijari Intermédiation intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un **maximum de 30 000 000 DT**, ouvertes au public le **03 mai 2016**, ont été clôturées le **16 mai 2016**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2016 - AS - 3620

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA– Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 19 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,329%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,362%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,429%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,463%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,471%	982,774
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,504%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,545%	1 003,571
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,571%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,613%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,739%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,922%	1 019,676
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,621
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,699
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	865,454
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,881
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,323
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,635
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,378
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,707
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,747
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,678
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,744
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,238
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,093
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,756

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,611	160,627		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,423	108,435		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,055	93,064		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,285	14,286		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,481	104,493		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,466	1,467		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,088	103,165		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,272	39,276		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,271	53,276		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	133,405	134,054		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	493,433	495,815		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,243	121,096		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,396	125,165		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,195	137,202		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,356	120,381		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,829	96,761		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	143,626	143,254		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,080	92,039		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,959	93,911		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,766	139,796		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,003	126,993		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,368	81,324		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,048	108,019		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,264	96,239		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,420	98,521		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,305	102,068		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,021	19,005		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 520,708	1 523,892		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 238,731	2 217,186		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,510	119,644		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,218	109,296		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	140,885	141,439		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,002	144,478		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,447	15,501		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 167,307	5 141,709		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 015,671	4 988,153		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,401	2,391		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,120	2,112		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,131	1,126		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,066	1,068		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,063	1,065		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,065	1,068		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,494	104,049		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,544	9,440		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,827	111,541		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,434	118,924		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,363	110,376
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,319	105,329
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,389	107,400
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,138	104,150
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,397	101,410
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,849	108,858
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,340	106,352
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	104,031	104,041
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,610	106,619
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,794	103,805
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,994	102,006
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,181	105,192
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,171	104,183
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,764	102,774
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,756	104,765
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,287	100,297
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,267	106,277
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,157	100,168
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,376	105,388
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,822	106,832
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,591	104,604
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,789	100,799
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,439	106,449
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,334	100,345

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,322	10,323
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,843	104,853
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,494	105,505
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	105,018	102,266
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,270	10,271
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,388	58,294
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	135,068	134,897
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 401,483	1 400,174
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,621	114,610
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,878	109,863
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,182	98,167
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,937	16,935
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,946	270,070
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,814	28,697
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 286,318	2 283,857
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	72,484	70,081
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,515	53,521
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,494	101,247
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,390	85,168
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,800	10,792
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,677	11,663
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,380	14,371
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,910	12,880
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,908	12,895
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,222	11,220
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,144	143,064
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,773	137,674
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,508	9,456
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,098	99,914
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,304	79,092
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,200	80,605
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,842	99,788
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,867	93,632
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,433	102,530
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	113,203	112,871
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,466	102,439
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	139,871	140,040
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,894	101,359
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	101,606	101,002
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,550	199,033
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,647	182,481
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,406	158,353
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,523	19,517
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,352	143,844
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,861	116,314
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 670,846	8 711,145
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,400	8,488
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,396	84,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	989,857	983,940
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5144,111	5141,343
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	112,859	110,588
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,269	9,285
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,903	80,412
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	-	10 000,000

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 011 780	906 342	105 438	115 786
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-
	1 011 780	906 342	105 438	115 786
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	788 917	604 656	184 261	269 343
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	1 378 442	1 181 081	197 361	352 054
	2 167 359	1 785 738	381 622	621 397
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 560 656	251 584	9 309 071	9 174 945
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	158 746 229		158 746 229	142 790 744
AC334 Autres prêts	463 561		463 561	290 401
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000		16 800 000	-
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	381 583		381 583	352 763
	185 952 029	251 584	185 700 445	152 608 853
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 774 291		2 774 291	3 114 594
AC520 Provisions d'assurance vie	462 644		462 644	425 165
AC530 Provision pour sinistres (vie)	343 384		343 384	270 287
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 933 150		15 933 150	16 972 366
AC540 Provision pour PB (vie)			-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	567 971		567 971	469 073
	20 081 440	-	20 081 440	21 251 486
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 530 009		1 530 009	1 559 212
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	19 109 993	3 280 935	15 829 057	14 597 513
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	1 782 961	323 523	1 459 438	1 471 391
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	1 986 194	767 321	1 218 874	2 090 757
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	15 086		15 086	9 273
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 030 345		1 030 345	927 159
AC633 Débiteurs divers			-	-
	25 454 588	4 371 779	21 082 809	20 655 305
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 404 130		4 404 130	4 286 896
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 415 990		2 415 990	2 116 407
AC722 Autres charges a repartir	375 416		375 416	349 403
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 127 147		5 127 147	4 439 403
AC732 Estimations de réassurances - acceptation			-	-
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	12 322 684	-	12 322 684	11 192 109
TOTAL ACTIFS	246 989 881	7 315 443	239 674 438	206 444 937

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2015	31/12/2014
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	8 546 119	4 221 839
CP5 Résultats reportés	94 307	2 784 547
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 640 426	17 006 386
CP6 Résultat de l'exercice	4 427 805	3 946 539
Total capitaux propres avant affectation	35 068 231	20 952 925
<u>PASSIFS</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	14 449 319	13 456 015
PA320 Provision pour assurance vie	81 872 969	65 192 192
PA330 Provision pour sinistres (vie)	4 614 957	4 493 991
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 399 764	76 531 222
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	84 238	181 926
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 183 209	1 003 170
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	780 094	587 940
	181 384 549	161 446 456
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	12 182 550	12 872 651
	12 182 550	12 872 651
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 789 877	3 934 355
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	3 022 320	4 463 878
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	155 416	160 327
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 239 182	1 203 311
PA634 Créiteurs divers	926 086	413 544
PA64 Ressources spéciales		
	10 132 882	10 175 415
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	506 227	597 491
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	506 227	597 491
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	239 674 438	206 444 937

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie**

Arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2015	Cessions et rétrocession 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2014
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	50 595 749	-14 593 796	36 001 953	34 600 689
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-993 303	-340 303	-1 333 606	-1 027 541
	49 602 446	-14 934 099	34 668 347	33 573 148
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	4 668 636		4 668 636	4 286 468
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>			0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-30 195 990	5 118 197	-25 077 794	-26 210 192
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 868 542	-1 039 216	-2 907 758	-1 450 808
	-32 064 532	4 078 980	-27 985 552	-27 661 000
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-192 154		-192 154	-266 020
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-180 039	98 898	-81 141	279 915
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-10 447 781		-10 447 781	-9 629 944
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	286 382	91 264	377 646	140 510
CHNV43 Frais d'administration	-3 408 072		-3 408 072	-2 960 320
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		2 974 501	2 974 501	3 091 356
	-13 569 470	3 065 765	-10 503 705	-9 358 399
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-363 673	-363 673	-375 806
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	8 264 886	-8 054 129	210 758	478 307

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2015	Cessions et rétrocession 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2014
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	27 524 174	-1 850 000	25 674 174	17 507 570
PRV 2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	4 931 359		4 931 359	3 661 615
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	4 931 359	0	4 931 359	3 661 615
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-4 577 393	392 339	-4 185 054	-4 651 453
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-120 966	73 097	-47 869	-298 011
	sous total 3	-4 698 359	465 436	-4 232 923	-4 949 464
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-16 680 777	37 478	-16 643 298	-8 788 228
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	97 688	552 053	649 742	522 521
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-4 648 206		-4 648 206	-3 268 030
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	13 202		13 202	-60 466
CHV43	Frais d'administration	-521 339		-521 339	-418 473
CHV44	Commission reçues des réassureurs		231 034	231 034	213 137
	sous total 5	-5 156 343	231 034	-4 925 309	-3 533 832
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	-14 594
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV 91	d'intérêt	-123 030	-8 702	-131 732	-58 667
CHV 92	Correction de valeur sur placement			0	0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements			0	0
	sous total 6	-123 030	-8 702	-131 732	-58 667
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	5 894 712	-572 700	5 322 013	4 346 922

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

		31/12/2015	31/12/2014
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	210 758	478 307
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 322 013	4 346 922
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	5 698 384	5 087 622
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	5 698 384	5 087 622
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-163 106	-90 920
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-4 668 636	-4 286 468
PRNT2	Autres produits non techniques	55 937	172 043
CHNT3	Autres charges non techniques	-203 389	-127 298
	Résultat provenant des activités ordinaires	6 251 960	5 580 207
CHNT4	Impôts sur le résultat	-1 824 155	-1 633 668
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 427 805	3 946 539
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	-
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	4 427 805	3 946 539

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2015
 (Unité : en Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	77 150 853	72 257 918
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 31 216 341	- 30 913 426
- Encaissement des primes reçues acceptations	731 855	1 135 573
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 548 211	- 496 579
- Commissions versées sur les acceptations	3 531	28 125
- Décaissements des primes pour les cessions	- 14 737 454	- 11 040 435
- Encaissement des sinistres pour les cessions	4 122 737	2 907 515
- Commissions recues sur les Cessions	2 960 704	2 043 600
- Commissions versées aux intermédiaires	- 8 344 481	- 6 630 934
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 7 955 601	- 7 412 473
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 326 431	- 331 797
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 72 554 471	- 57 394 056
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	39 588 453	36 500 906
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 8 473 630	- 8 149 861
- Produits financiers reçus	9 754 033	7 588 246
- Impôt sur les bénéfices payés	- 1 894 207	- 1 262 592
- Autres mouvements	1 258 347	1 138 083
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 10 480 314	- 32 185
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	57 827	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	57 827	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	16 800 000	
- Dividendes et autres distributions	- 6 938 390	36 085
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	9 861 610	36 085
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	7 767	56 536
Variation de trésorerie	- 568 644	124 807
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	2 368 489	2 493 295
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	1 799 845	2 368 489

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2015

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2015 a connu les faits marquants suivants :

- Evolution de la gouvernance au niveau de la société
- Renforcement des fonds propre par l'augmentation du capital de 10MD à 22MD
- Croissance significative du chiffre d'affaires Vie grâce à l'intensification de la bancassurance
- Validation du Plan Stratégique 2016-2020.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2015 un montant net de 105 438 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur nette 2015
				01/01/15	Dotations 2015	31/12/15	
Logiciels	971 404	40 376	1 011 780	855 618	-50 724	906 342	105 438
Total	971 404	40 376	1 011 780	855 618	-50 724	906 342	105 438

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2015 un montant net de 381 622 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur nette 2015
					01/01/15	Dotations 2015	31/12/15	
AAI	775 750	13 167		788 917	506 406	-98 250	604 656	184 261
M. TRANSPORT	225 059		-137 000	88 060	126 415	56 110	70 305	17 755
M.INFORMATIQUE	795 067	44 433		839 501	607 068	-102 681	709 750	129 751
M M B	440 436	10 446		450 882	375 026	-26 002	401 027	49 855
Total	2 236 313	68 046	-137 000	2 167 359	1 614 915	-170 822	1 785 738	381 622

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2015 un montant net de 185 700 445 DT contre un montant de 152 608 853DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 33 091 592 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 560 656	9 281 026
Obligations et autres titres a revenu fixe	158 746 229	142 790 744
Autres prêts	463 561	290 401
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000	0
Autres Dépôts	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	381 583	352 763
Provisions pour dépréciation des Placements	-251 584	-106 081
Total	185 700 445	152 608 853

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2015 un montant net de 20 081 440 DT contre 21 251 486 DT au 31/12/2014 soit une régression de 1 170 046 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
- Provisions pour primes non acquises	2 774 291	3 114 594	-340 303
- Provisions d'assurances vie	462 644	425 165	37 479
- Provisions pour sinistres vie	343 384	270 287	73 097
- Provisions pour sinistres non vie	16 501 121	17 441 439	-940 318
Total	20 081 440	21 251 486	-1 170 046

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2015 un montant net des provisions de 21 082 809 DT contre 20 655 305 DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 427 504 DT :

AC611- Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
- Primes acquises non émises Construction	142	0	142
- Primes acquises non émises Transports	103 507	178 080	-74 573
Primes acquises non émises Incendie	8 425	104	8 322
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	87 251	-87 251
- Primes acquises non émises RC Général	312 357	107 917	204 440
- Primes acquises non émises GPE MAL	755 996	734 163	21 833
- Primes acquises non émises Acc CORP	86 721	89 149	-2 428
- Primes acquises non émises Vie	262 860	362 549	-99 689
Total	1 530 009	1 559 212	-29 203

AC612- Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	2 914 448	1 777 852	1 136 596
- Créances affaires directes en cours	2 561 417	1 977 146	584 271
- Créances courtiers d'assurances en cours	13 634 127	13 826 944	-192 817
- Provisions pour créances douteuses (*)	-3 280 935	-2 984 429	-296 506
Total	15 829 057	14 597 513	1 231 544

(*) Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 3 280 935 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée a 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée a 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2015 ce poste totalise un montant total Net de 1 459 438 DT contre 1 471 391 DT au 31/12/2014 soit une régression de 11 953 DT.

Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 323 523 DT calculées comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2015 un montant net de 1 218 874 DT contre 2 090 757 DT au 31/12/2014 soit une régression de 871 883 DT.

Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 767 321 DT calculée comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2015	Montant Net au 31/12/2014	Variation
- personnel	15 086	9 273	5 813
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 030 345	927 159	103 186
Total	1 045 431	936 432	108 999

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2015 de 4 404 130 DT contre 4 286 896 DT au 31/12/2014.

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- Comptes courants bancaires	1 798 863	2 365 926	-567 062
- Caisse	982	2 563	-1 582

- Valeurs a l'encaissement	1 331 271	417 843	913 428
- Caisse du trésor public	1 273 015	1 500 565	-227 550
Total	4 404 130	4 286 896	117 234

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2015, le solde est de 2 415 990 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- FAR Auto	909 125	820 329	88 795
- FAR Transports	9 517	10 312	-795
- FAR Incendie	1 128 109	947 340	180 769
- FAR R. Divers	35 113	46 350	-11 237
- FAR RCG	156 667	108 035	48 633
- FAR Construction	116 069	131 740	-15 671
- FAR Maladie	921	602	319
- FAR Acc Corporel	43 430	47 860	-4 430
- FAR Vie	17 040	3 838	13 202
Total	2 415 990	2 116 407	299 584

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 375 416 DT au 31/12/2015 contre 349 403 DT au 31/12/2014.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2015 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 5 127 147 DT contre 4 439 403 DT au 31/12/2014.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2015, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2014 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 avant affectation	10 000 000	963 221		1 770 000		1 000 000	158 618	330 000	2 784 547	3 946 539	20 952 925
Augmentation du capital	12 000 000		4 800 000						0		16 800 000
Réaffectation des réserves				-1 770 000				-330 000	2 100 000		0
Autres Mouvements							-212 498				-212 498
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéficiaires non réparties au 31.12.2014											0
-Réserves Légales		36 779								-36 779	0
- Réserve pour réinvestissement						1 500 000				-1 500 000	0
-Dividendes									-6 900 000		-6 900 000
-Fonds Social							300 000			-300 000	0
-Résultats reportés									2 109 760	-2 109 760	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31.12.2015										4 427 805	4 427 805
Solde au 31.12.2015 Avant affectation	22 000 000	1 000 000	4 800 000	0	0	2 500 000	246 120	0	94 307	4 427 805	35 068 231

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 181 384 549 DT contre 161 446 456 DT en 2014 soit une augmentation de 19 938 093 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 14 449 319 DT en 2015 contre 13 456 015 DT en 2014 soit une évolution de 993 304 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- Auto	6 527 241	6 136 211	391 031
- Transports	688 954	853 087	-164 133
- Incendie	4 041 967	3 456 933	585 035
- Constructions	1 379 965	1 555 147	-175 182
- RCG	1 047 538	668 472	379 066
- R. Divers	395 747	419 472	-23 725
- G Maladie	172 908	151 717	21 191
- Acc Corporels	194 997	214 977	-19 980
Total	14 449 319	13 456 015	993 304

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 81 872 969 DT au 31/12/2015, contre 65 192 192 DT au 31/12/2014 soit une évolution de 16 680 777 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2015, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 4 614 957 DT contre 4 493 991 DT en 2014 soit une évolution de 120 966 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2015 un montant de 78 399 764 DT contre 76 531 222 DT en 2014 soit une évolution de 1 868 542 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2015			Montant au 31/12/2014			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	51 602 067	964 331	50 637 737	50 184 906	1 278 574	48 906 332	1 417 161	-314 243	1 731 404
- Transports	5 178 815		5 178 815	3 259 251		3 259 251	1 919 564	0	1 919 564
- Incendie	7 945 573		7 945 573	9 011 834		9 011 834	-1 066 260	0	-1 066 260
- Constructions	454 648		454 648	336 414		336 414	118 234	0	118 234
- RCG	6 833 725		6 833 725	6 841 337		6 841 337	-7 612	0	-7 612
- R. Divers	2 984 114		2 984 114	3 750 158		3 750 158	-766 044	0	-766 044
- GPE Maladie	1 331 322		1 331 322	1 569 499		1 569 499	-238 177	0	-238 177
- Acc Corporels	3 033 830		3 033 830	2 856 397		2 856 397	177 433	0	177 433
Total	79 364 095	964 331	78 399 764	77 809 796	1 278 574	76 531 222	1 554 299	-314 243	1 868 542

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 84 238 DT contre 181 926 DT en 2014.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 183 209 DT contre 1 003 170 DT en 2014.

PA361 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 282 327 DT.
- R.C. Général : 497 767 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2015 est de 12 182 550 DT contre 12 872 651 DT en 2014. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2015 à 10 132 882 DT contre 10 175 415 DT au 31/12/ 2014 (dont principalement dettes envers réassureurs de 3 022 320 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2015 est de 506 227 DT contre 597 491 DT au 31/12/2014 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 25 674 174 DT contre 17 507 570 DT en 2014 soit une évolution de 8 166 604 DT détaillée comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Montant net</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Montant net</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	27 623 862	19 125 005	8 498 857
Variation des primes acquises non émises	-99 689	6 894	-106 583
Sous-total	27 524 174	19 131 899	8 392 275
Primes cédées	-1 850 000	-1 624 329	-225 671
Total	25 674 174	17 507 570	8 166 604

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2015 totalisent 10 629 743 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 104 161 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	8 172 875
- Provisions techniques non vie	94 032 292
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	122 945 593
- Produits des placements non affectés	6 104 161

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 405 777 DT y ajouter la partie affectée directement sans clés de répartition qui sont de 4 525 582 DT le total qui sera présenté en compte de résultat vie sera de 4 931 359 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 4 232 923 DT contre 4 949 464 DT en 2014, soit une régression de 716 542 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Sinistres payés	-4 577 393	-5 663 746	1 086 353
Part des réassureurs dans les sinistres	392 339	1 012 293	-619 954
Variation des provisions pour sinistres	-120 966	-108 641	-12 325
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	73 097	-189 369	262 466
<u>Total</u>	<u>-4 232 923</u>	<u>-4 949 464</u>	<u>716 542</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 16 643 298 DT (dont une part de réassurances de 37 478 DT) contre 8 788 288 DT en 2014 (dont une part de réassurances de 366 238 DT), soit une évolution de charge de 7 855 010 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 4 648 206 DT en 2015 contre 3 268 030 DT en 2014.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 13 202 DT en 2015 contre un solde négatif de 60 466 DT en 2014.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 521 339 DT en 2015 contre 418 473 DT en 2014.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2015 pour un montant de 231 034 DT contre 213 137 DT en 2014.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 286 136 DT en 2015, la quote-part qui a été allouée à l'assurance vie a été calculée comme suit :

Clés de répartition	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	86 572 163	114 772 718	201 344 881

<i>Quote-part</i>	43%	57%	100%
Correction de valeurs sur placements	123 030	163 106	286 136

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2015 à 34 668 347 DT contre 33 573 148 DT en 2014, soit une évolution de 1 095 198 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	50 937 250	49 771 366	1 165 884
Variation des primes émises non acquises	70 486	503 219	-432 733
Primes à annuler	-411 987	2 174	-414 161
Variation des primes non acquises "PNA"	-993 303	-1 151 856	158 553
Sous-total 1	49 602 446	49 124 903	477 543
Primes cédées	-14 593 796	-15 676 070	1 082 274
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	-340 303	124 316	-464 619
Total	34 668 347	33 573 148	1 095 198

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2015 totalisent 10 629 743 DT, les produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie) totalisent 5 698 384 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	94 032 292
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	114 772 718
- Reliquat des produits des placements non affectés	5 698 384

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 668 636 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 27 985 552 DT pour l'exercice 2015 contre 27 661 000 DT au titre de l'exercice 2014, soit une évolution de 324 552 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Sinistres payés	-30 195 990	-28 714 943	-1 481 047
Part des réassureurs dans les sinistres	5 118 197	2 504 752	2 613 445
Variation des provisions pour sinistres	-1 868 542	-4 085 857	2 217 315
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-1 039 216	2 635 049	-3 674 264
<u>Total</u>	<u>-27 985 552</u>	<u>-27 661 000</u>	<u>-324 552</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-282 327	-153 803	-128 524
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-497 767	-434 137	-63 630
<u>Total</u>	<u>-780 094</u>	<u>-587 940</u>	<u>-192 154</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 10 447 781 DT en 2015 contre 9 629 944 DT en 2014.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 377 646 DT en 2015 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant de 91 624 DT) contre une variation positive de 140 510 DT en 2014.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 3 408 072 DT en 2015 contre 2 960 320 DT en 2014.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2015 pour un montant de 2 974 501DT contre 3 091 356 DT en 2014.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 363 673 DT contre 375 806 DT au 31/12/2014.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2015	2014
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	210 758	478 307
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 322 013	4 346 922
PRNT1	Produits des placements	5 698 384	5 087 622
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 163 106	- 90 920
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 4 668 636	- 4 286 468
PRNT2	Autres produits non techniques	55 937	172 043
CHNT3	Autres charges non techniques	- 203 389	- 127 298
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		6 251 960	5 580 207
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 1 824 155	- 1 633 668
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>4 427 805</u>	<u>3 946 539</u>

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2015
Résultat Brut de l'exercice		6 251 960
Réintégrations		1 002 902
Déductions	-	42 991
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		7 211 872
Réinvestissement Exonéré	-	2 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		5 211 872
Impôt sur les sociétés	-	1 824 155
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>4 427 805</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice au 31/12/2015 atteint un montant de 17 99 845 dinars contre 2 368 489 dinars au 31/12/2014, soit une variation négative de 568 644 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de -10 480 314 dinars en 2015 contre -32 185 dinars en 2014.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de + 57 827 dinars en 2015 contre 0 en 2014.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de + 9 861 610 dinars en 2015 contre – 36 805 dinars en 2014.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de – 7 767 dinars en 2015 contre -56 536 dinars en 2014.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2015	2014
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2015

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	971 404	40 376	-	1 011 780	855 618	-	50 723	-	-	-	906 342	-	105 438
1.3 Fonds de commerce				-								-	-
1.4 Acomptes versés				-								-	-
	971 404	40 376	-	1 011 780	855 618	-	50 723	-	-	-	906 342	-	105 438
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	775 750	13 167	-	788 917	506 406	-	98 250	-	-	-	604 656	-	184 261
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 460 563	54 879	137 000	1 378 442	1 108 509	-	72 572	-	-	-	1 181 081	-	197 361
2.3 Acomptes versés				-								-	-
	2 236 313	68 046	137 000	2 167 359	1 614 915	-	170 822	-	-	-	1 785 738	-	381 622
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.				-								-	-
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts				-								-	-
3.3.2 Bons et obligations				-								-	-
3.4 Autres placements financiers	152 362 171	75 111 452	41 903 178	185 570 446	-	106 081	-	145 503	-	-	-	251 584	185 318 862
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	9 280 726	6 810 092	6 530 162	9 560 656		106 081		145 503				251 584	9 309 071
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	142 790 744	48 630 682	32 675 197	158 746 229									158 746 229
3.4.3 Prêts hypothécaire				-								-	-
3.4.4 Autres prêts	290 701	370 678	197 818	463 561								-	463 561
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	19 300 000	2 500 000	16 800 000								-	16 800 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-								-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	352 763	374 590	345 770	381 583								-	381 583
3.6 Placements des contrats en UC				-								-	-
	152 714 934	75 486 042	42 248 948	185 952 029	-	106 081	-	145 503	-	-	-	251 584	185 700 445
TOTAL:	155 922 651	75 594 464	42 385 947	189 131 168	2 470 534	106 081	221 546	145 503	-	-	2 692 079	251 584	186 187 505

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	9 560 656	9 309 071	9 309 071	-251 584
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 746 229	158 746 229	158 746 229	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	463 561	463 561	463 561	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000	16 800 000	16 800 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	381 583	381 583	381 583	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>185 952 029</u>	<u>185 700 445</u>	<u>185 700 445</u>	<u>-251 584</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	185 700 445	185 700 445	185 700 445	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	8 642 103	8 642 103	8 642 103	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2013			
Règlements cumulés	34 040 519	21 401 600	12 921 127
Provisions pour sinistres	14 482 326	16 773 313	23 519 132
Total charges des sinistres	48 522 845	38 174 913	36 440 259
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109
% sinistres / primes acquises	95%	81%	81%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014				
Règlements cumulés	36 064 631	24 778 378	19 567 561	12 198 657
Provisions pour sinistres	11 889 469	13 749 261	15 473 560	25 674 871
Total charges des sinistres	47 954 099	38 527 639	35 041 120	37 873 528
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109	49 124 903
% sinistres / primes acquises	94%	81%	78%	77%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	38 420 659	26 544 105	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	8 613 370	11 072 820	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	47 034 029	37 616 925	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	92%	79%	75%	73%	69%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placement s dans les entreprises liées	Autres placement s	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	401 318	33 620	434 938	PRNT3+PRV21+PRNT11 +CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	890 700	9 304 106	10 194 805	PRNT3+PRV21+PRNT11 +CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	1 292 017	9 337 726	10 629 743	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-75 389		-75 389	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-210 747	-210 747	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-75 389	-210 747	-286 136	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	20 618 892	6 905 282	27 524 174
Charges de prestations	-3 078 184	-1 620 175	-4 698 359
Charges de provisions d'assurance vie	-10 277 281	-6 305 807	-16 583 088
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	7 263 427	-1 020 701	6 242 726
Frais d'acquisition	-4 119 387	-515 618	-4 635 004
Autres charges de gestion nettes	-389 829	-131 510	-521 339
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 509 215	-647 128	-5 156 343
Produits nets de placements	2 671 361	2 259 999	4 931 359
Charges de placements	-71 932	-51 097	-123 030
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	2 599 428	2 208 901	4 808 330
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 850 000		-1 850 000
Part des réassureurs dans les charges de prestations	392 339		392 339
Part des réassureurs dans les charges de provisions	110 576		110 576
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	552 053		552 053
Commissions reçues des réassureurs	231 034		231 034
Intérêt	-8 702		-8 702
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-572 700	0	-572 700
Résultat technique	4 780 940	541 073	5 322 013

Informations complémentaires

Montant des rachats		1 310 735	1 310 735
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	50 616 523	35 955 640	86 572 163
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 354 220	29 513 889	69 868 108

A déduire

Provisions devenues exigibles

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	AGRICOLE	R DIVERS	Ass Caution	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	18 184 813	5 100 364	7 520 652	617 883	1 229 898	0	2 554 017	2 524	1 019 700	11 701 214	1 671 380	49 602 446
Primes émises	18 575 844	4 936 231	8 105 687	442 702	1 608 964	0	2 530 293	2 524	1 019 700	11 722 406	1 651 399	50 595 749
Variation des primes non acquises	-391 031	164 133	-585 035	175 182	-379 066	0	23 725	0	0	-21 191	19 980	-993 303
Charges de prestation	-15 676 296	-3 063 505	-1 046 827	-131 195	-951 272	0	-1 062 774	0	0	-9 449 932	-1 054 925	-32 436 726
Prestations et frais payés	-13 816 368	-1 104 025	-2 116 347	-12 962	-893 238	0	-1 809 536	0	0	-9 566 023	-877 492	-30 195 990
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 859 928	-1 959 480	1 069 521	-118 234	-58 034	0	746 762	0	0	116 091	-177 433	-2 240 735
Solde de souscription	2 508 517	2 036 859	6 473 826	486 688	278 626	0	1 491 243	2 524	1 019 700	2 251 282	616 455	17 165 720
Frais d'acquisition	-3 808 275	-824 916	-2 111 332	-127 917	-364 195	0	-559 362	-224	-203 775	-1 761 037	-400 367	-10 161 398
Autres charges de gestion nettes	-1 740 124	-353 400	-343 312	-17 042	-191 802	0	-142 054	-43	-17 516	-493 264	-109 515	-3 408 072
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 548 399	-1 178 316	-2 454 644	-144 959	-555 996	0	-701 415	-267	-221 291	-2 254 301	-509 881	-13 569 470
Produits nets de placements	2 838 200	305 594	598 914	91 087	391 474	0	187 653	0	0	95 404	160 309	4 668 636
Solde financier	2 838 200	305 594	598 914	91 087	391 474	0	187 653	0	0	95 404	160 309	4 668 636
Part des réassureurs dans les primes acquises	-498 556	-4 347 605	-6 527 500	-392 805	-233 761	0	-1 798 257	0	-624 221	-466 084	-45 311	-14 934 099
Part des réassureurs dans les prestations payées	289 110	886 825	2 026 755	6 478	192 026	0	1 300 980	0	0	386 221	29 801	5 118 197
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-315 260	1 805 937	-1 589 742	88 025	-217 981	0	-947 966	0	0	-4 459	142 230	-1 039 216
Part des réassureurs dans les PB	0	5 263	13 278	0	0	0	80 357	0	0	0	0	98 898
Commissions reçues des réassureurs	0	502 069	1 864 655	97 557	22 870	0	554 044	0	24 580	-287	277	3 065 765
Intérêts servis	-151 101	-9 852	-164 006	-20 338	0	0	-18 376	0	0	0	0	-363 673
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-675 807	-1 157 362	-4 376 560	-221 083	-236 847	0	-829 218	0	-599 641	-84 609	126 998	-8 054 129
Résultat technique	-877 488	6 775	241 536	211 734	-122 743	0	148 262	2 257	198 767	7 777	393 880	210 758

**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA
PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	EXERCICE				
	2011	2012	2013	2014	2015
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	98 594	123 562	178 573	160 742	151 494
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	0	- 4 525	123 054	136 288	- 56 890
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	31 996 718	39 492 587	50 612 630	60 614 959	73 532 580
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	27 524 174	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-4 698 359	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-16 583 088	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	6 242 726	
Frais d'acquisition	-4 635 004	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-521 339	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 156 343	
Produits nets de placements	4 931 359	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-123 030	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	4 808 330	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 850 000	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	392 339	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	110 576	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	552 053	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	231 034	CHV44 2°colonne
Intérêt	-8 702	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-572 700	
Résultat technique	5 322 013	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	1 310 735	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	86 572 163	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	69 868 108	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	49 602 446	
Primes émises	50 595 749	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-993 303	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-32 436 726	
Prestations et frais payés	-30 195 990	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 240 735	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	17 165 720	
Frais d'acquisition	-10 161 398	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-3 408 072	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-13 569 470	
Produits nets de placements	4 668 636	PRNT3 1°colonne
Solde financier	4 668 636	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-14 934 099	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 118 197	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-1 039 216	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	98 898	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 065 765	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-363 673	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-8 054 129	
Résultat technique	210 758	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	14 449 319
Provisions pour primes non acquises ouverture	13 456 015
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 399 764
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	76 531 222
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 183 209
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 003 170
Autres provisions techniques clôture	780 094
Autres provisions techniques ouverture	587 940
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2015 et faisant apparaître un total bilan de 239 674 438 dinars, un résultat net de l'exercice de 4 427 805 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 210 758 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 5 322 013 dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction.

7. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées

I-1- Conventions réglementées et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 23 mars 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur les montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- de 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds
- de 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2015, Assurance BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 4 426 DT.

2. En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'Assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil, et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 dinars HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que des frais inhérent à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

La charge brute supportée par la société au titre de 2015 est de 50 401 dinars.

3. En date du 10 décembre 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'Assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droits de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevée trimestriellement
- Une commission d'encaissement des coupons de 0.5% du montant des coupons
- Une commission de transfert des titres émis de 5 DT par ligne
- Une commission de clôture de compte 30 DT
- Une commission de frais de tenue de compte de 10 DT prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 dinars.

I-2- Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs :

1. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA ;
- 137,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 25 528 dinars hors TVA.

2. En date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur les montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- o de 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds
- o de 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2015, Assurance BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 6 179 DT.

3. Assurances BIAT a supporté une charge de 244 645 dinars TTC relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de deux autres personnes auprès de « Assurances BIAT » l'un à compter du 21 Septembre 2011, l'autre à compter du 09 Novembre 2015.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2015 suivant laquelle il a été décidé de dissocier les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général conformément à l'article 215 du code des sociétés commerciales et suite à l'acceptation de la démission du Président Directeur Général et la nomination d'un nouveau Président de Conseil ainsi que la nomination d'un Directeur Général, et conformément aux décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 27 mai 2015 qui autorise l'ancien Président Directeur Général à exercer en tant que Directeur Général jusqu'à la finalisation des formalités réglementaires d'enregistrement, de dépôt et de publicité légale et ce dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à compter de la date de tenu du dit conseil, les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit

II-1 : Rémunération du Président Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Octobre 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération mensuelle nette de 8 500 dinars à servir sur 16 mois et demi soit une rémunération annuelle nette de 140 250 dinars.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

La prime d'intéressement accordée à l'ancien Président Directeur Général pour un montant net de 80 000 dinars au titre de l'exercice 2014 et de 35 000 dinars au titre de l'exercice 2015 servies en 2015.

La charge supportée par la société au titre de 2015 s'est élevée à 283 446 dinars (y compris le solde de tout compte de 42 225 dinars) outre des avantages divers totalisant un montant net 12 278 dinars.

Le conseil d'administration du 22 Octobre 2015 a révisé la valeur de cession de la voiture de fonction au profit de l'ancien Président Directeur Général tel que accordé par le conseil du 27 mai 2015 et a donné son accord pour la cession sur la base de la valeur comptable nette arrêtée au 30 juin 2015 soit un montant de 57 427 dinars.

Aucune charge sociale n'a été constatée à partir de l'atteinte de l'âge de départ à la retraite.

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 dinars.

- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 mai 2015 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 45 000 dinars au titre de l'exercice 2014 servie en 2015.

La charge supportée au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 218 504 dinars, outre des avantages divers totalisant 12 835 dinars.

II-3 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelable.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 dinars à servir sur 16 mois et demi.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société

La charge supportée par la société au titre de 2015 s'est élevée à 115 016 dinars outre des avantages divers totalisant un montant net de 11 896 dinars.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2015 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice commençant le premier janvier 2014 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit un montant brut de dix mille dinars (10 000 TND), pour l'exercice commençant le premier Janvier 2014, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève pour l'exercice 2015 est de 55 000 dinars.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

Associé

La Générale d'Audit et Conseil

CPA Associates International

Mr. Chiheb GHANMI

Associé

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>ACTIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
<i>ACTIFS NON COURANTS :</i>			
<i>ACTIFS IMMOBILISES</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5	280 275	280 275
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-241 056	-216 433
		39 219	63 842
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	11 400 684	11 948 626
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		-4 544 441	-4 390 164
		6 856 242	7 558 462
<i>Immobilisations financières</i>	7	1 966 724	3 751 379
<i>Total des actifs immobilisés</i>		8 862 185	11 373 683
<i>Autres actifs non courants</i>	8	536 065	1 043 097
<u><i>Total des actifs non courants</i></u>		<u>9 398 250</u>	<u>12 416 780</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
<i>Stocks</i>		51 721	54 656
<i>Clients et comptes rattachés</i>	9	2 971 987	3 078 693
<i>Moins: provisions</i>		-177 886	-177 886
		2 794 101	2 900 808
<i>Autres actifs courants</i>	10	2 275 457	1 895 743
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		2 275 457	1 895 743
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	11	2 130 905	60 585
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		2 130 905	60 585
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	12	428 025	252 184
<u><i>Total des actifs courants</i></u>		<u>7 680 209</u>	<u>5 163 976</u>
<u><i>TOTAL DES ACTIFS</i></u>		<u>17 078 460</u>	<u>17 580 756</u>

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31 décembre 2015	31 décembre 2014
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital Social</i>		4 398 937	4 398 937
<i>Réserves légales</i>		35 000	35 000
<i>Réserves spéciales d'investissement</i>		245 000	245 000
<i>Primes d'émission</i>		4 251 067	4 251 067
<i>Résultats reportés</i>		-1 224 788	-231 559
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 705 216</u>	<u>8 698 445</u>
<i>Résultat de l'exercice détaillé comme suit:</i>		-1 688 692	-993 229
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	13	<u>6 016 525</u>	<u>7 705 216</u>
PASSIFS			
	14		
<i>Provisions pour risques</i>		431 827	235 914
<i>Emprunts à plus d'un an</i>		1 617 863	2 537 368
<i>Cautions reçues</i>		1 800	1 800
Total des passifs non courants		<u>2 051 490</u>	<u>2 775 082</u>
PASSIFS COURANTS			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	15	3 528 856	2 386 979
<i>Autres passifs courants</i>	16	1 773 404	1 403 639
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	17	3 708 185	3 309 840
Total des passifs courants		9 010 445	7 100 458
<u>Total des passifs</u>		<u>11 061 935</u>	<u>9 875 540</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		17 078 460	17 580 756

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>			
<i>Prestations de services et ventes</i>		6 923 548	7 816 107
<i>Autres produits d'exploitation</i>		87 327	106 926
<i>Productions immobilisées</i>		0	0
<u><i>Total des produits d'exploitation</i></u>	18	<u>7 010 875</u>	<u>7 923 033</u>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>			
<i>Variation des stocks</i>		2 935	-47 807
<i>Achats de marchandises</i>		3 959 235	4 467 964
<i>Charges de personnel</i>		1 409 854	1 325 684
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		1 342 924	1 340 565
<i>Autres charges d'exploitation</i>	19	1 586 415	1 329 363
<u><i>Total des charges d'exploitation</i></u>		<u>8 301 363</u>	<u>8 415 768</u>
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		<u>-1 290 488</u>	<u>-492 735</u>
<i>Charges financières nettes</i>	20	395 929	402 231
<i>Autres gains ordinaires</i>		158 293	6 994
<i>Autres pertes ordinaires</i>		144 438	87 083
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE AVANT IMPOT</i>		<u>-1 672 562</u>	<u>-975 055</u>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		16 130	18 174
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE APRES IMPOT</i>		<u>-1 688 692</u>	<u>-993 229</u>
<i>Éléments extraordinaires</i>		0	0
<u><i>RESULTAT NET</i></u>		<u>-1 688 692</u>	<u>-993 229</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		<u>-1 688 692</u>	<u>-993 229</u>
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		1 342 924	1 340 565
- Variations des:			
Stocks:		2 935	-47 807
Créances:	21	106 707	179 981
Autres actifs:	22	-450 034	-942 378
Fournisseurs & autres dettes:	23	1 520 024	47 154
- Plus ou moins values de cession:		-127 942	-3 656
- Reprise sur provision		0	-14 587
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		705 922	-433 957
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-172 787	-1 425 818
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		387 593	3 656
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-215 345	-2 179 800
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
Décassements affectés au autres actifs non courants		0	-894 779
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-539	-4 496 740
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissement suite à l'augmentation du capital		0	5 400 004
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant des emprunts		219 341	1 646 689
Remboursements des emprunts		-1 015 812	-2 469 553
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-796 471	4 577 140
VARIATION DE TRESORERIE		<u>-91 088</u>	<u>-353 557</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>-721 442</u>	<u>-367 885</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	24	-812 531	-721 442

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1/ Constitution

La société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » est une société qui a été constituée le 10 mars 2004 sous la forme d'une SARL suivant acte sous seing privé.

Elle a été transformée en société anonyme suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012.

Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2015 à 4 398 937 DT et se divise en 4 398 937 actions de 1 DT.

1-2/ Objet social

La société a pour objet la publicité commerciale.

Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

1-3/ Siège social

Le siège social est fixé à la Rue de l'énergie solaire, Impasse N° 5 la Charguia I Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice 2015 sont établis conformément aux dispositions du nouveau système comptable promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état des flux de trésorerie ;
- Et les notes aux états financiers.

La méthode de présentation retenue des produits et des charges est celle autorisée.

Au niveau de l'état des flux de trésorerie, les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode autorisée. Cette méthode consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

NOTE 3 : CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, sont respectées.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal approfondi portant sur :

<u>Impôts</u>	<u>Période concernée par le contrôle</u>
- Impôt sur les sociétés	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Acomptes provisionnels	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Taxe sur la valeur ajoutée	du 01/08/2012 au 31/12/2014
- Retenue à la source	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Taxe de formation professionnelle	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Fond de promotion des logements sociaux	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Droit de timbre	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- T.C.L	du 01/01/2012 au 31/12/2014

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la date d'établissement des présentes notes.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 280 275 DT. Elle n'a pas subi de variation par rapport à l'exercice précédent.

Ces immobilisations incorporelles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Concession de marque	260	260	0
Logiciels	135 141	135 141	0
Fonds commercial	32 500	32 500	0
Droit d'usage	112 374	112 374	0
Total	<u>280 275</u>	<u>280 275</u>	<u>0</u>

Les immobilisations incorporelles sont amorties aux taux suivants:

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Concession de marque	linéaire	33%
Logiciels	linéaire	33%
Fonds commercial	linéaire	5%
Droit d'usage	linéaire	33%

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 11 400 684 DT contre 11 948 626 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 547 942 DT.

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Terrain	1 196	1 196	0
Aménagement terrain	25 321	25 321	0
Constructions	1 885	1 885	0
Matériel et outillage industriel	617	425 676	-425 059
Agencements & installations techniques	276 311	276 311	0
Matériel de transport	520 383	602 029	-81 646
Matériel informatique & M.M.B	502 273	495 154	7 119
Panneaux publicitaires et Abris Bus	3 422 053	3 340 195	81 858
Panneaux à statut juridique particulier	4 662 749	4 662 749	0
Matériel de transport à statut juridique particulier	396 569	426 333	-29 765
Immobilisations en cours	1 591 327	1 691 777	-100 450
Total	<u>11 400 684</u>	<u>11 948 626</u>	<u>-547 942</u>

Ces immobilisations sont amorties de la manière suivante :

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Aménagement terrain	Linéaire	10%
Constructions	Linéaire	5%
Matériel et outillage industriel	Linéaire	15%
Agencements & installations techniques	Linéaire	15%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Matériel informatique & M.M.B	Linéaire	20%
Panneaux publicitaires	Linéaire	6,67%
Panneaux à statut juridique particulier	Linéaire	6,66%
Matériel de transport à statut juridique particulier	Linéaire	33,00%

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 DT, sont amorties intégralement au cours de leur année d'acquisition.

Un tableau récapitulatif des immobilisations est présenté en annexes.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2015 à 1 966 724 DT contre 3 751 379 DT au 31 décembre 2014.

Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Titres de participation	1 886 393	1 704 393	182 000
Placement	0	2 000 000	-2 000 000
Dépôts et cautionnements	80 331	46 986	33 345
Total	<u>1 966 724</u>	<u>3 751 379</u>	<u>-1 784 655</u>

7-1/ Titres de participation

La valeur des titres de participation s'élève au 31 décembre 2015 à 1 886 393 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Participation MIME	1 100 000	1 100 000	0
Participation MIP MALI	34 593	34 593	0
Participation MIP PRINT	145 000	145 000	0
Participation MIME ENERGY	245 000	245 000	0
Participation DIGIDIS	361 800	179 800	182 000
<u>Total</u>	<u>1 886 393</u>	<u>1 704 393</u>	<u>182 000</u>

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Les pourcentages de contrôle aux seins des diverses sociétés se présentent comme suit :

<u>Participation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Provision constatée</u>
"MIME"	1 100 000	67,998%	0
"MIP MALI"	34 593	80,000%	0
"MIP PRINT"	145 000	96,667%	0
"DIGIDIS"	361 800	99,889%	0
"MIME ENERGY"	245 000	98,000%	0
<u>Total</u>	<u>1 886 393</u>		

7-1-1/Participation DIGIDIS

La société « MIP » a participé à l'augmentation du capital de la société « DIGIDIS » par l'acquisition de 18 200 parts sociales à la valeur globale de cent quatre vingt deux mille dinars (182 000 DT), et ce par conversion de créances.

7-2/ DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

La valeur des dépôts et des cautionnements s'élève au 31 décembre 2015 à 80 331 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Dépôts et cautionnements "SNCFT"	25 751	25 751	0
Cautionnement ministère/communication	10 000	10 000	0
Cautionnements divers	44 580	11 235	33 345
<u>Total</u>	<u>80 331</u>	<u>46 986</u>	<u>33 345</u>

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les « Autres actifs non courants » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 536 065 DT contre 1 043 097 DT au 31 décembre 2014.

Ils se justifient comme suit :

NATURE	VALEUR BRUTE AU 31/12/2014	ACQUISITION 2015	VALEUR BRUTE AU 31/12/2015	RESORPTION ANTERIEURE	RESORPTION 2015	VCN AU 31/12/2014	VCN AU 31/12/2015
Frais préliminaires	482 293	0	482 293	338 701	100 877	143 592	42 715
Charges à répartir	1 227 447	0	1 227 447	327 941	406 155	899 506	493 350
TOTAL	1 709 740	0	1 709 740	666 642	507 032	1 043 097	536 065

8-1/Frais Préliminaires

Les « Frais préliminaires » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 42 715 DT et représentent les frais nets engagés par la société pour le lancement de la nouvelle activité des annonces et à la conception du site web « les annonces.tn » qui se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Site " Les annonces.tn "	0	59 529	-59 529
Site "Automag .tn"	42 715	84 063	-41 348
<u>Total</u>	<u>42 715</u>	<u>143 592</u>	<u>-100 877</u>

8-2/Charges à répartir

Les « Charges à répartir » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 493 350 DT et représentent :

- les frais engagés par la société et se rapportant au nouveau marché de fourniture, installation, maintenance et exploitation des emplacements d'abris bus avec la société « TRANSTU » et d'autres sociétés régionales de transport.
- les frais engagés par la société et se rapportant à l'introduction en bourse.

Elles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Frais d'installation et de maintenance des abris bus	250	82 756	-82 506
Frais d'introduction en bourse	493 100	816 750	-323 649
<u>Total</u>	<u>493 350</u>	<u>899 506</u>	<u>-406 155</u>

NOTE 9: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 2 971 987 DT contre 3 078 693 DT au 31 décembre 2014, soit une variation négative de 106 707 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Clients locaux	2 070 515	2 223 545	-153 031
Clients effets à recevoir	154 885	69 117	85 768
Clients effets impayés	89 523	88 365	1 159
Clients douteux	491 639	509 894	-18 255
Clients produits non facturés	165 425	187 772	-22 348
<u>Total</u>	<u>2 971 987</u>	<u>3 078 693</u>	<u>-106 707</u>

9-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2015 entre la société « MIP » et les parties liées se présente comme suit :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Facturation</u>	<u>Encaissements</u>	<u>Solde au 31/12/2015</u>
"MIME"	67,998%	0	89 534	44 676	44 857
	Dirigeants				
"DISMATIC"	communs	173 991	35 457	30 169	179 279
"MIP PRINT"	96,667%	398 541	313 332	539 438	172 434
	Dirigeants				
"MIPA"	communs	238 526	189 417	424 372	3 570
	Dirigeants				
"TOUTA"	communs	7 926	4 950	0	12 876
"MIME ENERGY"	98,000%	54 185	59 205	0	113 389
"DIGIDIS"	99,889%	191 549	52 740	218 477	25 812
<u>Total</u>		<u>1 064 717</u>	<u>744 633</u>	<u>1 257 133</u>	<u>552 217</u>

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les « Autres actifs courants » totalisent 2 275 457 DT au 31 décembre 2015 contre 1 895 743 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une variation positive de 379 714 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Fournisseurs avances et acomptes	36 627	217 190	-180 563
Personnel et comptes rattachés	600	42 067	-41 467
Etat crédit d'impôt sur les sociétés	588 624	445 655	142 969
Opération particulière avec l'Etat	160 834	160 834	0
Sociétés du groupe et parties liées	1 153 957	742 035	411 923
Débiteurs divers	28 616	22 190	6 426
Charges constatées d'avance	306 198	265 772	40 427
<u>Total</u>	<u>2 275 457</u>	<u>1 895 743</u>	<u>379 714</u>

10-1/Opération particulière avec l'Etat

La société a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'un contrôle fiscal approfondi portant sur :

<u>Impôts</u>	<u>Période concernée par le contrôle</u>
- Impôt sur les sociétés	du 01/03/2004 au 31/12/2007
- Acomptes provisionnels	du 01/01/2006 au 31/12/2007
- T.V.A	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- Retenue à la source	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- T F P / FOPROLOS	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- T C L	du 01/01/2005 au 31/12/2007

Ce contrôle s'est dénoué par une taxation d'office d'un montant de Deux cent onze mille huit cent vingt cinq dinars. La société s'est opposée à cette taxation. Elle a perdu le procès en première instance.

La société a signé une reconnaissance de dette au titre de ce redressement afin de bénéficier de l'amnistie fiscale notamment en matière d'abattement des pénalités de retard.

Le montant payé à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à 160 834 DT.

10-2/ Sociétés du groupe et parties liées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 1 153 957 DT et correspond au solde des opérations réalisées par la société « MIP » avec les sociétés du groupe et les parties liées.

Ce compte se détaille comme suit :

<i>Société</i>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variation</i>
"MIME"	67,998%	110 706	0	110 706
	Dirigeants			
"DISMATIC"	communs	46 340	44 394	1 946
"MIP MALI"	80,00%	37 280	37 280	0
	Dirigeants			
"MIPA"	communs	602 072	0	602 072
"MIP PRINT"	96,667%	193 582	464 370	-270 788
"DIGIDIS"	99,889%	19 391	52 123	-32 732
"MIME ENERGY"	98,000%	719	0	719
	Dirigeants			
"TOUTA"	communs	143 867	143 867	0
<u>Total</u>		<u>1 153 957</u>	<u>742 035</u>	<u>411 923</u>

10-3/ Charges constatés d'avance

Le solde du compte « Charges comptabilisées d'avance » s'élevant à 306 198 Dinars consigne une somme d'un montant de 182 282 Dinars relative à des espaces publicitaires achetés et non consommés sur la chaîne « ATTESSIA TV » auprès de « V PRODUCTION » et dont la date limite d'utilisation a expiré le 07 avril 2016.

NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 2 130 905 DT contre 60 585 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 2 070 320 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>VARIATION</i>
Placements courants	2 000 000	0	2 000 000
Intérêts courus	130 905	60 585	70 320
<u>Total</u>	<u>2 130 905</u>	<u>60 585</u>	<u>2 070 320</u>

11-1/PLACEMENT COURANT

La société « MIP » a placé auprès de l'Amen BANK jusqu'au 02 janvier 2016 la somme de Deux Millions de Dinars (2.000.000 DT) au taux du marché monétaire (TMM).

11-2/INTERETS COURUS

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Intérêts / compte courant</u>	<u>Encaissements</u>	<u>Solde au 31/12/2015</u>
"MIME"	67,998%	0	4 075	0	4 075
	Dirigeants				
"DISMATIC"	communs	1 684	3 537	0	5 221
"MIP PRINT"	96,667%	4 231	23 271	0	27 502
"MIME ENERGY"	98,000%	1 139	262	0	1 401
"DIGIDIS"	99,889%	1 824	1 957	0	3 782
	Dirigeants				
"TOUTA"	communs	5 766	11 478	0	17 244
	Dirigeants				
"MIPA"	communs	0	25 740		25 740
Intérêts sur placement Amen Bank		45 941	45 941	45 941	45 941
<u>Total</u>		<u>60 585</u>	<u>116 261</u>	<u>45 941</u>	<u>130 905</u>

NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise 428 025 DT au 31 décembre 2015 contre 252 184 DT au 31 décembre 2014, soit une variation positive de 175 841 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Chèques en caisse	168 624	108 533	60 091
Chèques impayés	96 025	50 761	45 264
Caisse	6 771	5 496	1 275
Blocage de fonds	156 604	87 394	69 210
<u>Total</u>	<u>428 025</u>	<u>252 184</u>	<u>175 841</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation totalisent 6 016 525 DT au 31 décembre 2015 contre 7 705 216 DT au 31 décembre 2014, soit une variation négative de 1 688 692 DT qui s'analyse ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Capital social	4 398 937	4 398 937	0
Réserves légales	35 000	35 000	0
Primes d'émission	4 251 067	4 251 067	0
Réserves spéciales d'investissement	245 000	245 000	0
Résultats reportés	-1 224 788	-231 559	-993 229
Résultat de l'exercice	-1 688 692	-993 229	-695 463
<u>Total</u>	<u>6 016 525</u>	<u>7 705 216</u>	<u>-1 688 692</u>

13-1/Mouvements des capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 7 705 216 DT au 31/12/2014 à 6 016 525 DT au 31/12/2015. Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital social	Primes d'émissions	Réserves légales	Réserve spéciale d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2014	4 398 937	4 251 067	35 000	245 000	-231 559	-993 229	7 705 216
Affectation assemblée générale 2015					-993 229	993 229	0
Dividendes distribués en 2015							0
Résultat au 31/12/2015						-1 688 692	-1 688 692
Total des capitaux propres au 31/12/2015	4 398 937	4 251 067	35 000	245 000	-1 224 788	-1 688 692	6 016 525

NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants totalisent 2 051 490 DT au 31 décembre 2015 contre 2 775 082 DT à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 723 591 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Provisions pour risques	431 827	235 914	195 913
Emprunts à plus d'un an	1 617 863	2 537 368	-919 504
Cautions reçues	1 800	1 800	0
<u>Total</u>	<u>2 051 490</u>	<u>2 775 082</u>	<u>-723 591</u>

14-1/Provisions pour risques

Les « Provisions pour risques » totalisent 431 827 DT au 31 décembre 2015 contre 235 914 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une variation positive de 195 913 DT qui se détaille comme suit :

- Une provision de 105 913 Dinars au titre du contrôle fiscal approfondi.
- Une provision de 90 000 Dinars au titre du risque fiscal conséquent à l'augmentation du capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement.

14-2/Emprunts à plus d'un an

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 1 617 863 DT contre 2 537 368 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une variation négative de 919 504 DT justifiée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunts bancaires	1 032 769	1 502 786	-470 017
Crédits leasing	585 095	1 034 582	-449 487
<u>Total</u>	<u>1 617 863</u>	<u>2 537 368</u>	<u>-919 504</u>

14-2-1/ Crédits bancaires

Les crédits bancaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 032 769 DT détaillés comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunt Q.N.B.consolidé	662 185	993 277	-331 092
Emprunt Q.N.B. 150 000 DT	80 357	101 786	-21 429
Emprunt AB. 56 000 DT	31 762	42 473	-10 711
Emprunt AB. 550 000 DT	258 465	365 250	-106 785
<u>Total</u>	<u>1 032 769</u>	<u>1 502 786</u>	<u>-470 017</u>

14-2-2/ Note sur les emprunts à long terme et à court terme

	Durée en mois	Taux	PL -Solde au 1/1/2015			Nouveaux crédits 2015	Remboursement 2015	PL-Solde au 31/12/15		
			Long Terme	Court terme	Total 1			Long Terme	Court terme	Total 2
Emprunt QNB consolidé:	60	6,73%	993 277	413 866	1 407 143	0	82 773	662 185	662 185	1 324 370
Emprunt QNB 150 000 DT :	84	7,23%	101 786	32 143	133 929	0	5 357	80 357	48 214	128 571
Emprunt AB 550 000 DT :	60	7,75%	365 250	100 761	466 011	0	100 761	258 465	106 785	365 250
Emprunt AB 56 000 DT :	60	7,45%	42 473	10 742	53 215	0	10 722	31 762	10 731	42 493
Total			1 502 786	557 512	2 060 298	0	199 614	1 032 769	827 915	1 860 684

14-2-3/ Crédits leasing

Les crédits leasing s'élèvent au 31 décembre 2015 à 585 095 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Crédit leasing/ CT103218	0	5 524	-5 524
Crédit leasing/ CT 103152	0	1 210	-1 210
Crédit leasing/ CT 104626	0	13 776	-13 776
Crédit leasing/ CT 104963	0	5 258	-5 258
Crédit leasing/ CT 106055	0	30 678	-30 678
Crédit leasing/ CT 106423	22 232	99 239	-77 007
Crédit leasing/ CT 105267	4 399	12 033	-7 634
Crédit leasing/ CT 107467	20 665	56 700	-36 036
Crédit leasing/ CT 107079	30 829	102 438	-71 609
Crédit leasing/ CT 107081	1 746	4 787	-3 041
Crédit leasing/ CT 719-2013	101 664	173 525	-71 861
Crédit leasing/ CT 3238	62 683	82 308	-19 625
Crédit leasing/ CT 3393	340 878	447 107	-106 229
<u>Total</u>	<u>585 095</u>	<u>1 034 582</u>	<u>-449 487</u>

14-3/ Note sur la présentation des cautions reçues :

Selon les dispositions de la norme comptable NC 1, les cautions reçues doivent être présentées parmi les passifs non courants de la société dans un compte spécifié à cet effet intitulé « 167- Dépôts & cautionnements reçus ».

Ce compte totalise au 31 décembre 2015 un solde de 1 800 DT et concerne une caution sur un loyer annuel d'un immeuble propriété de la société.

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les « Fournisseurs et comptes rattachés » présentent au 31 décembre 2015 un total de 3 528 856 DT contre 2 386 979 DT à la date de clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 1 141 878 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Fournisseurs d'exploitation	3 443 768	2 359 279	1 084 490
Fournisseurs d'exploitation effets à payer	85 088	27 700	57 388
<u>Total</u>	<u>3 528 856</u>	<u>2 386 979</u>	<u>1 141 878</u>

15-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2015 entre la société « MIP » et les parties liées est présenté ainsi :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Solde au 31/12/2014</u>	<u>Achats</u>	<u>Règlements</u>	<u>Solde au 31/12/2015</u>
"MIME"	67,998%	79 843	117 178	197 022	0
	Dirigeants				
"DISMATIC"	communs	0	25 567	25 567	0
"MIP PRINT"	96,667%	0	1 907 920	1 907 920	0
	Dirigeants				
"MIPA"	communs	0	0	0	0
"MIME ENERGY"	98,000%	0	0	0	0
"DIGIDIS"	99,889%	0	0	0	0
<u>Total</u>		<u>79 843</u>	<u>2 050 666</u>	<u>2 130 509</u>	<u>0</u>

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les « Autres passifs courants » totalisent 1 773 404 DT au 31 décembre 2015 contre 1 403 639 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une variation positive de 369 764 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Clients avances et acomptes	14 088	14 088	0
Personnel et comptes rattachés	127 420	41 389	86 031
État impôts et taxes	1 372 902	893 611	479 291
Comptes courants des actionnaires	182	182	0
CNSS	60 364	66 228	-5 865
Compte d'attente	42 034	21 183	20 851
Charges à payer	33 283	39 001	-5 718
Produits constatés d'avance	123 131	327 957	-204 826
<u>Total</u>	<u>1 773 404</u>	<u>1 403 639</u>	<u>369 764</u>

16-1/ État impôts et taxes

Les dettes envers l'Etat s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 372 902 DT et s'analysent comme suit

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Retenue à la source	125 257	135 072	-9 815
État TFP/FOPROLOS	5 696	7 122	-1 426
État TCL	0	13	-13
TVA à payer	64 944	80 301	-15 357
Droit de timbre	6	37	-31
Reconnaissance de dettes fiscales	1 176 358	670 424	505 934
Autres	641	641	0
<u>Total</u>	<u>1 372 902</u>	<u>893 611</u>	<u>479 291</u>

16-2/ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent au 31 décembre 2015 à 123 131 DT et représentent les loyers des espaces publicitaires facturés en 2015 et relatifs à 2016.

NOTE 17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les « Concours bancaires et les autres passifs financiers » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 708 185 DT contre 3 309 840 DT à la fin de l'exercice précédent soit une variation positive de 398 345 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Échéances à moins d'un an sur DLMT	2 405 471	2 282 438	123 033
Intérêts courus	62 158	53 776	8 382
Découvert B.T.K	459 611	337 579	122 033
Découvert Amen Bank	349 816	258 842	90 974
Découvert Q.N.B	431 129	377 206	53 922
<u>Total</u>	<u>3 708 185</u>	<u>3 309 840</u>	<u>398 345</u>

17-1/ Échéances à moins d'un an sur DLMT

Les échéances à moins d'un an des différents crédits s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 405 471 DT contre 2 282 438 DT à la fin de l'exercice 2014.

Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Échéances à moins d'un an /Emprunts bancaires	827 915	546 798	281 118
Crédits leasing	657 263	823 880	-166 617
Créances BTK	920 293	911 760	8 533
<u>Total</u>	<u>2 405 471</u>	<u>2 282 438</u>	<u>123 033</u>

17-1-1/ Échéances à moins d'un an des crédits bancaires

Les échéances à moins d'un an des crédits bancaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 827 915 DT contre 546 798 DT à la fin de l'exercice 2014. Elles s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunt Q.N.B 300 000	0	-10 714	10 714
Emprunt Q.N.B consolidé	662 185	413 866	248 319
Emprunt AB 550 000	106 785	100 761	6 024
Emprunt AB 56 000	10 731	10 742	-11
Emprunt Q.N.B 150 000	48 214	32 143	16 071
<u>Total</u>	<u>827 915</u>	<u>546 798</u>	<u>281 118</u>

17-1-2/ Échéances à moins d'un an des emprunts leasing:

Les échéances à moins d'un an des emprunts leasing s'élèvent au 31 décembre 2015 à 657 263 DT contre 823 880 DT à la fin de l'exercice 2014.

Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Crédit leasing/HL CT 132140	0	3 308	-3 308
Crédit leasing/ HL CT 136070	0	2 440	-2 440
Crédit leasing /HL CT 138850	0	3 599	-3 599
Crédit leasing /TL CT 101944	16 120	60 036	-43 916
Crédit leasing /TL CT 100882	6 140	50 990	-44 849
Crédit leasing/ CT103218	28 936	63 495	-34 559
Crédit leasing/ CT 103152	2 872	4 602	-1 730
Crédit leasing/ CT 104626	27 802	39 194	-11 393
Crédit leasing/ CT 104963	9 519	11 946	-2 427
Crédit leasing/ CT 106055	51 053	57 591	-6 537
Crédit leasing/ CT 106423	125 908	138 735	-12 827
Crédit leasing/ CT 105267	12 352	13 361	-1 010
Crédit leasing/ CT 107467	58 033	62 677	-4 644
Crédit leasing/ CT 107079	115 914	126 295	-10 380
Crédit leasing/ CT 107081	4 900	5 290	-391
Crédit leasing/ CT 719-2013	71 861	66 353	5 507
Crédit leasing/ CT 3238	19 625	17 809	1 816
Crédit leasing/ CT 3393	106 229	96 160	10 069
<u>Total</u>	<u>657 263</u>	<u>823 880</u>	<u>-166 617</u>

NOTE 18 : REVENUS

Les revenus, qui totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 7 010 875 DT contre 7 923 033 DT à la fin de l'exercice 2014, se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
------------------	-------------------	-------------------	------------------

Ventes et services	6 923 548	7 816 107	-892 559
Autres produits d'exploitation	87 327	106 926	-19 599
<u>Total</u>	<u>7 010 875</u>	<u>7 923 033</u>	<u>-912 158</u>

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les « Autres charges d'exploitation » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 586 415 DT contre 1 329 363 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 257 052 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Achats non stockés	227 892	254 039	-26 147
Services extérieurs	436 378	411 294	25 084
Autres services extérieurs	843 382	582 449	260 933
Impôts et taxes	78 763	81 581	-2 817
<u>Total</u>	<u>1 586 415</u>	<u>1 329 363</u>	<u>257 052</u>

19-1/ Services extérieurs

Les services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 436 378 DT contre 411 294 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 25 084 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Loyer siège	133 750	128 750	5 000
Loyers divers	95 705	69 170	26 535
Entretien et réparation	81 455	114 916	-33 460
Primes d'assurance	55 545	50 070	5 475
Etudes et services extérieurs	69 924	48 389	21 535
<u>Total</u>	<u>436 378</u>	<u>411 294</u>	<u>25 084</u>

19-2/ Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs s'élèvent à 843 382 DT au 31 décembre 2015 contre 582 449 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 260 933 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Honoraires	89 173	84 435	4 738
Publicités et relations publiques	462 122	242 759	219 363
Dons et subventions	327	7 064	-6 736
Frais de déplacement	63 062	73 934	-10 872
Frais de mission	17 868	18 739	-871
Frais postaux et de télécommunication	51 591	43 010	8 580
Services bancaires	159 238	112 507	46 731
<u>Total</u>	<u>843 382</u>	<u>582 449</u>	<u>260 933</u>

19-2-1/ Publicités et relations publiques

Les publicités et relations publiques s'élèvent à 462 122 DT au 31 décembre 2015 contre 242 759 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 219 363 DT.

Cette augmentation est due essentiellement au contrat d'échange de publicité conclu avec la société « V-PRODUCTION » (ATTESSIA TV) pour un montant de 364 565 DT.

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les « Charges financières nettes » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 395 929 DT contre 402 231 DT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 6 303 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Intérêts sur découverts bancaires	180 163	107 154	73 009
Agios /escomptes bancaires	77 315	158 561	-81 246
Intérêts sur emprunts	135 704	29 045	106 659
Agios /crédits leasing	170 747	175 835	-5 087
Perte de changes	0	339	-339
Produits financiers	-168 001	-68 703	-99 298
<u>Total</u>	<u>395 929</u>	<u>402 231</u>	<u>-6 303</u>

NOTE 21 : VARIATION DES CREANCES

La variation des créances s'élève à 106 707 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2015</u>	<u>AU 31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
(-) Créances	2 971 987	3 078 693	106 707
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Caution reçue	1 800	1 800	0
<u>Total</u>	<u>2 973 787</u>	<u>3 080 493</u>	<u>106 707</u>

NOTE 22 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à (450 034) DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2015</u>	<u>AU 31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
(-) Autres actifs courants	2 275 457	1 895 743	-379 714
(-) Intérêts courus	130 905	60 585	-70 320
<u>Total</u>	<u>2 406 362</u>	<u>1 956 328</u>	<u>-450 034</u>

NOTE 23 : VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La variation des fournisseurs et des autres dettes s'élève à 1 520 024 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2015</u>	<u>AU 31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	3 528 856	2 386 979	1 141 878
(+) Autres passifs courants	1 773 404	1 403 639	369 764
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Intérêts courus	0	8 299	-8 299
(+) Intérêts échus et non payés	62 158	45 477	16 681
<u>Total</u>	<u>5 364 418</u>	<u>3 844 394</u>	<u>1 520 024</u>

NOTE 24 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le montant de la trésorerie et de l'équivalent de la trésorerie totalise un solde négatif de 812 531 DT au 31/12/2015 contre un solde négatif de 721 442 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

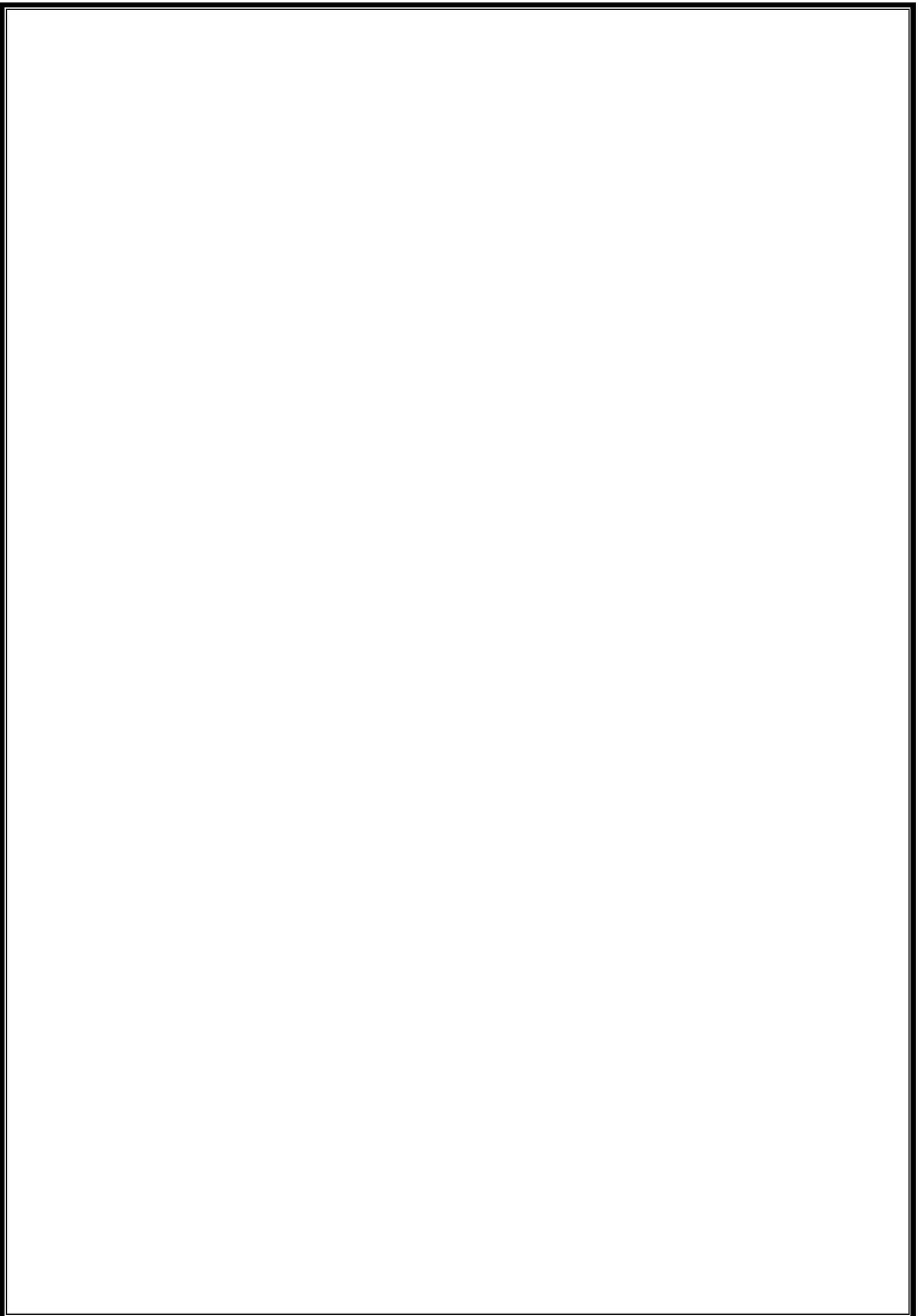
<i>Libellé</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Chèques à encaisser	168 624	108 533
Chèques impayés	96 025	50 761
A.B (107176)	-349 816	-258 842
B.T.K (050965)	-459 611	-337 579
Q.N.B (106080)	-431 129	-377 206
Caisse	6 771	5 496
Blocage et déblocage de fonds	156 604	87 394
<u>Total</u>	<u>-812 531</u>	<u>-721 442</u>

NOTE 25 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Rubriques	Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	Total
Achats consommés	3 962 169				3 962 169
Charges financières nettes	256 883		147 987	159 059	563 930
Impôts sur les sociétés				16 130	16 130
Autres pertes ordinaires				144 438	144 438
Charges de personnel	476 812		931 495	1 546	1 409 854
Dotations aux amortissements	489 104		68 601	589 307	1 147 011
Autres charges d'exploitation	250 194	462 122	321 031	553 069	1 586 415
Dotations aux provisions				195 913	195 913
Total	5 435 163	462 122	1 469 114	1 659 462	9 025 861

NOTE 26 : ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<u>Rubriques</u>	<u>AU 31/12/2015</u> <u>paiements</u> <u>minimaux HT</u>	<u>AU 31/12/2015</u> <u>valeur actualisée</u> <u>des paiements HT</u>
Moins d'un an	741 117	657 259
Plus d'un an et moins de 5 ans	641 188	581 695
Plus de 5 ans	0	0
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	1 382 305	1 238 954
Moins les montants représentant des charges financières	-143 350	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		1 238 954



NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

28-1/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- 1- Un nantissement de matériel roulant sur des véhicules;
- 2- Un nantissement de matériel de premier rang, sur un matériel exploité par la société emprunteuse dans son activité et implanté dans divers emplacements, sis à Tunis, 1 Rue 8612, impasse N°5, Zone industrielle de la Charguia :

28-2/ Emprunt BTK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, soit la somme de TROIS CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT DINARS (327 900 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

- 1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:
 - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
 - Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
 - La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

- 2- Un nantissement de premier rang, sur un ensemble de matériel roulant.

28-3/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme d'UN MILLION QUATRE CENT SEPT MILLE CENT QUARANTE DEUX DINARS 856 MILLIMES (1 407 142,856 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

1- Une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur terrain d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9.

2- Des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

28-4/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de DEUX CENTS MILLE DINARS (200 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

28-5/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE DINARS (550 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang d'une superficie approximative de 1 890 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIME.

2- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

28-6/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte une hypothèque immobilière de 1^{er} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

28-7/ Crédits de gestion BTK

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes les sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant , d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse ,Aval et caution pouvant être dus par l'emprunteur à la BTK à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit à concurrence d'un montant en principal d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 850 000 DT), la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE

TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

28-8/ Crédits de gestion QNB

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution, ouverture d'accréditif que la société doit ou pourrait devoir à la QNB à hauteur d'un montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (850 000 DT)

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

28-9/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2014 à 1 858 462 Dinars HT.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA.

Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB : montant 1 407 143 Dinars.
- Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
- Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion Amen bank : montant 1 100 000 Dinars.

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mehdi CHERIHA.

Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB: montant 1 407 143 Dinars.
- Crédit AB : montant 200 000 Dinars.
- Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
- Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.

28-10/ Cautions données

- La société a donné une caution hypothécaire de 1er rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.
- La société a donné une caution hypothécaire portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « DISMATIC ». Ce crédit s'élève à 150 000 Dinars.
- La société a donné une caution au profit de la société « MIP MAURITANIE » pour un montant de 165 334 Dinars.

RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 01 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 6 016 525 Dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 1 688 692 Dinars.

I- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Les organes de gouvernance sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Les immobilisations de la société totalisent des montants brut et net respectivement de 11.680.959 Dinars et 6 895 461 Dinars.

Contrairement aux dispositions du code de commerce et du système comptable des entreprises tunisien, ces immobilisations n'ont pas été inventoriées à la date de clôture de l'exercice.

L'incidence éventuelle du résultat d'un éventuel inventaire sur les états financiers ne peut être valablement appréhendée.

- La société a procédé à la date du 25 juin 2013 à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette opération risque d'entraîner la déchéance des dégrèvements fiscaux déjà obtenus et s'élevant à deux cent soixante dix mille dinars.

Ce risque fiscal n'a été provisionné que pour 180 000 Dinars.

- Les actifs courants présentant des risques de non recouvrement totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 1 919 422 Dinars et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Clients locaux	557 688
Clients effets à recevoir	25 800
Clients effets impayés	36 290
Clients douteux	491 639
Chèques en caisse	11 003
Chèques impayés	51 064
Débiteurs divers "TOUTA"	143 867
Débiteurs divers "MIPA"	602 072
Intérêts courus	57 462
Total	1 919 422

Ces sommes n'ont été provisionnées que pour 177 886 Dinars.

- La société « MIP » détient des participations aux capitaux des sociétés « MIME », « MIME ENERGY » et « MIP PRINT » pour des montants s'élevant respectivement à 1 100 000 Dinars, 245 000 Dinars et 145 000 Dinars.

Les situations nettes comptables de ces trois sociétés sont négatives au 31 décembre 2015.

Par conséquent, toutes ces participations méritent d'être provisionnées intégralement.

- Le solde du compte « Charges comptabilisées d'avance » s'élevant à 306 198 Dinars consigne des sommes d'un montant de 182 282 Dinars relatives à des espaces publicitaires achetés et non consommés et dont la date limite d'utilisation a expiré le 07 avril 2016.

Par conséquent, ces sommes devraient être reclassées en charges.

III- Opinion avec réserves:

A notre avis et sous réserves des observations ci-dessus mentionnées, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour la situation arrêtée à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que la société « MIP » connaît actuellement des difficultés de trésorerie qui ont engendré des retards de paiement de ses diverses dettes.

Par ailleurs, la société dispose d'un placement à terme d'un montant de deux millions de dinars.

V- Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015.

VI- Tenue des valeurs mobilières

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mai 2016

Néjib MARRAKCHI

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration nous a avisés des conventions autorisées suivantes :

A- Conventions et opérations se rapportant aux sociétés du groupe

A-1-Transactions commerciales avec les sociétés du groupe et les administrateurs

1-1 Transactions commerciales avec la société « MIME » :

- Facturation à la société « MIME » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 31 296 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « MIME » de la mise à disposition de personnel pour un montant de 58 237 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société « MIME » pour un montant de 110 871 Dinars-TTC ;
- La société « MIME » a facturé à la société « MIP » la mise à disposition des véhicules pour un montant de 6 307 Dinars – TTC ;

1-2 Transactions commerciales avec la société « MIP PRINT »:

- Sous-location à la société « MIP PRINT » du local à usage de siège social et usine sis à la Rue de l'Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 29 742 Dinars au titre de l'exercice 2015 ;
- Facturation à la société « MIP PRINT » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 105 900 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « MIP PRINT » de la mise à disposition du personnel pour un montant de 177 690 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société «MIP PRINT» pour un montant de 1 903 238 Dinars - TTC ;
- La société «MIP PRINT » a facturé à la société « MIP » la mise à disposition des véhicules pour un montant de 4 682 Dinars – TTC ;

1-3 Transactions commerciales avec la société « DISMATIC » :

- Sous-location à la société « DISMATIC » du local à usage de siège social et usine sis à la Rue de l’Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 16 998 Dinars au titre de l’exercice 2015 ;
- Facturation à la société « DISMATIC » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 18 459 Dinars – TTC ;
- La société « DISMATIC » a facturé à la société « MIP » la mise à disposition des véhicules pour un montant de 15 544 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société « DISMATIC » pour un montant de 10 023 Dinars - TTC ;

1-4 Transactions commerciales avec la société « DIGIDIS » :

- Sous-location à la société « DIGIDIS » du local à usage de siège social et dépôt sis à la Rue de l’Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 7 086 Dinars au titre de l’exercice 2015 ;
- Facturation à la société « DIGIDIS» de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 17 763 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « DIGIDIS» de la mise à disposition du personnel pour un montant de 27 890 Dinars – TTC ;

1-5 Transactions commerciales avec la société « MIME ENERGY »:

- Sous-location à la société « MIME ENERGY » du local à usage de siège social et usine sis à la Rue de l’Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 7 086 Dinars au titre de l’exercice 2015 ;
- Facturation à la société « MIME ENERGY» de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 915 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « MIME ENERGY» de la mise à disposition du personnel pour un montant de 51 203 Dinars – TTC ;

1-6 Transactions commerciales avec la société « MIPA »:

- Facturation à la société « MIPA » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 9 940 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « MIPA » de la mise à disposition du personnel pour un montant de 35 923 Dinars – TTC ;
- Vente à la société « MIPA » des affichages pour un montant de 143 555 Dinars TTC ;
- Cession à la société « MIPA » d’un lot de matériel et outillages agroalimentaires pour un montant de 130 000 Dinars ;
- Facturation par la société « MIP » à la société « MIPA » de frais d’aménagement et de diverses charges pour un montant global de 376 187 Dinars ;

1-7 Transactions commerciales avec la société « TOUTA »:

- Facturation à la société « TOUTA » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 4 950 Dinars – TTC ;

1-8 Transactions commerciales avec les administrateurs:

- Vente d'une voiture de tourisme à monsieur Sabri CHERIHA pour une valeur de 10 500 Dinars ;

A-2- Comptes courants productifs d'intérêts :

2-1 Société « MIME » :

- Compte courant débiteur de la société « MIME » pour un montant de 110 706 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 4 075 Dinars HT.

2-2 Société « MIP PRINT »:

- Compte courant débiteur de la société « MIP PRINT » pour un montant de 193 583 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 23 271 Dinars HT.

2-3 Société « DISMATIC » :

- Compte courant débiteur de la société « DISMATIC » pour un montant de 46 340 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 3 537 Dinars HT.

2-4 Société « DIGIDIS » :

- Compte courant débiteur de la société « DIGIDIS » pour un montant de 19 391 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 1 957 Dinars HT.

2-5 Société « MIPA » :

- Compte courant débiteur de la société « MIPA » pour un montant de 602 072 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 25 740 Dinars HT.

2-6 Société « MIME ENERGY »:

- Compte courant débiteur de la société « MIME ENERGY » pour un montant de 719 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 262 Dinars HT.

2-7 Société « TOUTA » :

- Compte courant débiteur de la société « TOUTA » pour un montant de 143 867 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts courus de l'année s'élèvent à 11 478 Dinars HT.

A-3- Comptes courants non productifs d'intérêts:

- Compte courant débiteur de la société « MIP MALI » pour un montant de 37 280 Dinars.
- Compte courant créditeur « Autres actionnaires » pour un montant de 182 Dinars.

A-4-Cautions reçues:

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2015 à 1 242 358 Dinars hors TVA.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA. Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
 - Crédit QNB : montant 1 407 143 Dinars.
 - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
 - Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mehdi CHERIHA. Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
 - Crédit QNB: montant 1 407 143 Dinars.
 - Crédit AB : montant 200 000 Dinars.
 - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
 - Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.

A-5-Cautions données:

- La société a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex n° B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier n°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le n°8106327; au profit de l'Amen BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.
- La société a donné une caution hypothécaire portant sur la totalité du duplex n° B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana, ainsi que les parts indivises y afférentes, à distraire du titre foncier n°12389 Ariana, au profit de l'Amen BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « DISMATIC ». Ce crédit s'élève à 150 000 Dinars.
- La société a donné une caution au profit de la société « MIP MAURITANIE » pour un montant de 165 334 Dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « MIP » envers le Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passifs au 31/12/2015</i>
Salaire brut annuel	453 556	40 653
Charges sociales légales	543	136
<u>TOTAL</u>	<u>454 099</u>	<u>40 789</u>

Aussi, le PDG bénéficie

- d'une voiture de fonction ;
- d'un logement de fonction dont la location annuelle est de quarante sept mille Dinars (47.000 DT) ;
- Et d'une ligne téléphonique portable ;

Par ailleurs, nos investigations n'ont pas relevé d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 mai 2016

Néjib MARRAKCHI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		-	-
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3	89 667 387	1 080 340
Créances sur la clientèle	4	249 340 040	241 204 767
Portefeuille-titres commercial	5	77 198	86 425
Portefeuille d'investissement	6	7 803 100	6 513 100
Valeurs immobilisées	7	3 929 597	4 093 283
Autres actifs	8	5 248 835	3 871 160
TOTAL ACTIF		356 066 157	256 849 075
Passifs			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		15 403	2 568 399
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 830 709	3 239 628
Emprunts et ressources spéciales	10	165 626 460	192 051 278
Autres passifs	11	20 962 348	14 394 179
TOTAL PASSIF		189 434 920	212 253 484
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	20 000 000
Prime d'émission		-	9 500 000
Réserves		10 806 677	9 694 817
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres		639 638	628 436
Résultats reportés		25 336	75 212
Effets des modifications Comptables		315 141	155 050
Résultat de l'exercice		4 624 445	4 322 076
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	166 631 237	44 595 591
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		356 066 157	256 849 075

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		-	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		9 387 075	11 825 872
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		12 958 145	16 023 641
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		22 345 220	27 849 513
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	29	29 710 807	24 517 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	39 969 100	37 353 591
<i>Total des engagements reçus</i>		69 679 907	61 871 337

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Marges et revenus assimilés	13	24 670 270	22 448 105
Commissions (en produits)	14	1 075 603	2 156 897
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	199
Revenus du portefeuille d'investissement	15	397 686	139 539
<i>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</i>		26 143 559	24 744 740
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(13 521 233)	(12 113 671)
Commissions encourues		(176 516)	(143 293)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(10 628)	-
<i>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</i>		(13 708 377)	(12 256 964)
<i>Produit Net Bancaire</i>		12 435 182	12 487 776
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	(2 443 372)	(1 269 841)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(110 000)	(100 000)
Autres produits d'exploitation		-	-
Frais de personnel	19	(3 296 497)	(3 168 367)
Charges générales d'exploitation	20	(1 546 749)	(1 636 346)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	21	(257 336)	(268 220)
<i>Résultat d'exploitation</i>		4 781 228	6 045 002
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	(156 783)	(1 722 926)
<i>Résultat des activités ordinaires</i>		4 624 445	4 322 076
Solde en gain \ perte provenant des Eléments extraordinaires		-	-
<i>Résultat Net de l'Exercice</i>		4 624 445	4 322 076
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		315 141	155 050
<i>Résultats après modifications comptables</i>		4 939 586	4 477 126

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice Clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Activités d'exploitation			
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)		155 450 676	150 214 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(14 141 113)	(11 189 418)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créiteurs divers		(138 297 019)	(171 813 817)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(278 873)	(621 174)
Restitution de la TVA		-	2 433 497
Impôt sur les bénéfices payés		(1 853 419)	(1 945 574)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	23	880 252	(32 921 506)
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 400 000)	(1 600 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		10 997	(1 032 492)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	24	(1 389 003)	(2 632 492)
Activités de financement			
Emission d'actions		120 000 000	-
Emission d'emprunts		71 931 483	97 643 399
Remboursement d'emprunts		(97 863 611)	(64 467 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		(2 600 000)	(2 400 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25	91 467 872	30 776 128
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation de trésorerie		90 959 121	(4 777 870)
Trésorerie au début de l'exercice		(1 401 634)	3 376 236
Trésorerie à la clôture de l'exercice		89 557 487	(1 401 634)

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

L'historique de la société se présente ainsi :

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à Cinq millions (**5.000.000**) de Dinars divisé en Cinq cent mille (**500.000**) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2003 a décidé de porter le capital à **7.500.000 DT** par la création de **250.000** actions nouvelles de **10 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de **10 DT** à **5 DT**, et de porter le capital à **10.000.000 DT** par la création de **500.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2008, a décidé de porter le capital à **15.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **1,500 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à **20.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **8 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Août 2015 a décidé, outre les modifications apportées aux statuts ayant adopté la nouvelle dénomination « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** », d'augmenter le capital de la société de **20.000.000 DT** à **150.000.000 DT** à réaliser dans 3 opérations simultanées se détaillant comme suit :

- Incorporation des réserves à concurrence de 10.000.000 DT à puiser à hauteur de 9.500.000 DT de la prime d'émission et de 500.000 DT des réserves statutaires.
- Souscription en numéraire de 60.000.000 DT avec libération intégrale, et ce par une émission au pair et sans prime d'émission de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.
- Souscription en numéraire, avec suppression des droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires, de 60.000.000 DT et ce par l'émission au pair de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2015 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

La société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de **WIFACK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de **WIFACK INTERNATIONAL BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et Ressources Spéciales** ».

2-6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agios réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de provision à appliquer par classe</i>
.A : Actifs courants	-	-
.B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
.B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
.B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
.B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur du bien donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activité retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N) – (les engagements 2, 3 ou 4 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 0 ou 1 à la fin de l'année N) ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_i \times TPM_{gi}$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

A : Ancienneté dans la classe B4 ;

N : Année d'arrêt des états financiers ;

M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2015.

2-13 : Faits saillants de la période :

L'exercice 2015 a été marqué par :

- La signature d'une convention d'assistance avec le partenaire technique pour assurer la conversion de la société dans des bonnes conditions.
- La signature d'un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires actuels et futurs de la Banque.
- La réalisation de l'augmentation du capital de la société pour le porter de 20 MDT à 150 MDT.
- L'accomplissement de toutes les formalités Juridiques de la conversion de la société en banque universelle portant la dénomination « **Wifack International Bank** ».
- La conversion de tous les contrats leasing en contrats Ijara.

2-14 : Changement de méthode de présentation

La société a obtenu l'agrément d'exercice de l'activité bancaire ; Par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 2014, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont présentés selon la norme comptable **NCT 21** relative à la Présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les données relatives à l'exercice **2014** ont été, à cette fin, retraité en proforma.

Etant donné que la société est en cours de mise en place des préparatifs nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, son activité se limite actuellement aux opérations IJARA. Par ailleurs, les avoirs de la société se limitent à ceux déposés auprès de diverses banques, ainsi, la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers » présente au 31/12/2015 un solde nul.

2-15 : Modification comptable

Outre les intérêts de retard facturés aux clients, la Banque a comptabilisé en 2015 les intérêts de retard dont la probabilité de recouvrement est importante. Ces intérêts, constatés parmi les produits à recevoir, concernent les exercices

2015 et antérieurs. Pour le besoin de comparabilité, les données comparatives au niveau du bilan, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatives à l'exercice 2014 ont été retraitées.

Le total des intérêts comptabilisés à cet effet s'élèvent à **839.759 TND** et se répartissent comme suit :

Exercice	Intérêt de retard HT	Effet d'impôt	Intérêt de retard net d'impôt
2013 et antérieurs	238 538	83 488	155 050
2014	246 294	86 203	160 091
2014 et antérieurs	484 832	169 691	315 141
2015	354 927	124 224	230 703
Total	839 759	293 915	545 844

Les données comparatives relatives à l'exercice 2014 ont été affectées comme suit :

Rubrique	Impact/Actif	Impact/Passif	Impact/Résultat
Autres actifs	(+) 484 832		
Effet des modifications comptables		(+) 155 050	
Autres passifs		(+) 169 691	
Intérêt de retard			(+) 246 294
Charge d'impôt			(-) 86 203

A partir de la date de sa transformation en une banque, la société a cessé de constater les intérêts de retard au niveau de ses produits.

NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Banques	89 461 811	1 067 761
Produits courus	234 172	-
Effets remis à l'encaissement (a)	32 280	10 706
Caisse	1 601	1 873
Total	89 729 864	1 080 340
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	-
Créances nettes	89 667 387	1 080 340

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 décembre 2015, a atteint **249.340.040 DT** contre **241.204.767 DT** au 31 décembre 2014, enregistrant une augmentation de **8.135.273 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Créances IJARA : Encours Financiers	243 652 591	233 108 906
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	763 107	3 779 994
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	17 994 960	14 767 258
Effet remis à l'encaissement	21 821	19 679

Marges constatées d'Avance	(1 193 394)	(1 113 727)
S/Total	261 239 085	250 562 110
Marges réservées	(817 346)	(664 250)
Provisions – créances sur la clientèle	(11 081 699)	(8 693 093)
	(11 899 045)	(9 357 343)
Solde au 31 Décembre	249 340 040	241 204 767

La répartition de l'encours par secteur au 31 Décembre 2015 est comme suit :

	(en DT)		
Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	43 319 776	1 314 061	44 633 837
<i>BTP</i>	36 040 654	2 550 541	38 591 195
<i>INDUSTRIE</i>	46 364 334	447 792	46 812 126
<i>TOURISME</i>	10 737 642	209 935	10 947 577
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	95 059 490	7 608 366	102 667 856
Total	231 521 896	12 130 695	243 652 591

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	102 123 992	132 889 240	172 922	219 637	8 246 800	243 652 591
Impayés	84 167	10 483 659	69 282	143 919	4 604 651	15 385 678
Avances et acomptes reçus (a)	(1 635 306)	(1 040 927)	0	0	(154 476)	(2 830 709)
Autres créances	275 600	1 002 353	7 738	16 179	1 307 412	2 609 282
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEs	(1 275 539)	10 445 085	77 020	160 098	5 757 587	15 164 251
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEs (1)	100 848 453	143 334 325	249 942	379 735	14 004 387	258 816 842
Produits réservés		65 650	6 640	15 643	729 413	817 346
Provisions suivant cir 91-24			7 457	63 831	9 629 838	9 701 126
Provisions additionnelles			0	0	110 466	110 466
Provisions collectives		1 270 107	0	0	0	1 270 107
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		1 335 757	14 097	79 474	10 469 717	11 899 045
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B4= (2) / (1)			5,64%	20,93%	74,76%	
			72%			

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 31 décembre 2015 à **77.198 DT** contre **86.425 DT** au 31 décembre 2014.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Titres de participation (a)	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement (b)	6 790 000	5 390 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000
Valeur brute	8 113 100	6 713 100
Provision (c)	(310 000)	(200 000)
Valeur Nette	7 803 100	6 513 100

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1	100 000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12,3%
ERRIADA SICAR	180 000	5	900 000	2009-2010	97,83%
ISTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	
TOTAL			1 123 100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 Décembre 2014 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490 000	2003-2004-2005	F.G.
ERRIADA SICAR	6 300 000	2009/2012/2013/2014/2015	F.G.
TOTAL	6 790 000		

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation des participations détenues dans le capital de la société **MEDFOOD** directement par la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** pour 100 000 Dinars et sous forme de fonds gérés à travers **SODIS SICAR** pour 150 000 Dinars ainsi qu'une provision pour dépréciation des participations détenant dans le capital de la société **SERPSUD** sous forme de fonds gérés à travers **ERRYADA SICAR** pour 60 000 dinars.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées brutes au 31 Décembre 2015 se sont élevées à **5 681 365 DT** contre **5 707 845 DT** au 31 Décembre 2014, enregistrant une diminution nette de **26 480 DT**.

Les acquisitions et les cessions de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Montant en DT
<u>Acquisitions</u>	
Agencement et aménagement des constructions	1 000
Installations techniques A et A	11 472
Matériel informatique	25 003
Equipements de bureau	271
Immobilisations en cours	32 824
Total des acquisitions	70 570
<u>Cessions</u>	
Matériel de transport	(97 050)
Total des cessions	(97 050)
TOTAL	(26 480)

Le tableau d'amortissement au 31 décembre 2015 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette au 31/12/2015
	au 01/01/2015	Acquisition du 01/01/2015 au 31/12/2015	Cession du 01/01/2015 Au 31/12/2015	au 31/12/2015	au 01/01/2015	Dotations du 01/01/2015 au 31/12/2015	Réintégration des Amortissements du 01/01/2015 au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	
Terrain	2 291 768	-	-	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	1 588 423		-	1 588 423	421 730	79 421	-	501 151	1 087 272
Agenc. & Aménag. des constructions	141 184	1 000	-	142 184	80 809	10 269	-	91 078	51 106
Installations générales A.A.I Divers	169 956	11 472	-	181 428	71 959	16 658	-	88 617	92 811
Matériel de transport	754 450	-	97 050	657 400	602 031	59 815	97 050	564 796	92 604
Matériel informatique	377 340	25 003	-	402 343	187 144	48 266	-	235 410	166 933
Equipements de bureau	160 423	271	-	160 694	112 650	11 515	-	124 165	36 529
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	387	73	-	460	522
Immobilisations en cours	70 474	32 824	-	103 298	-	-	-	-	103 298
Logiciels	99 325	-	-	99 325	98 101	1 224	-	99 325	-
Licences	53 520	-	-	53 520	39 751	7 015	-	46 766	6 754
TOTAUX	5 707 845	70 570	97 050	5 681 365	1 614 562	234 256	97 050	1 751 768	3 929 597

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Charges à répartir	729 706	304 340
Avances aux fournisseurs	35 954	35 524
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	78 591	58 723
Etat, retenue à la source	-	1 434
Crédit de TVA à reporter	46 258	1 115 116
Acomptes provisionnels	1 473 050	-
TVA à régulariser	512 235	550 090
Personnel avances	22 834	21 317
Compte d'attente	284 937	74 508
Débiteurs divers	6 958	6 603
Dépôt et cautionnement versées	395 943	612 604
Charges constatées d'avance	215 764	310 156
Produits à recevoir (*)	1 288 027	673 132
Prêt fonds social, échéances à (+) d'un an	299 488	364 300
TCL à régulariser	88 159	88 159
TOTAL VALEUR BRUTE (*)	5 477 904	4 216 006
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(229 069)</i>	<i>(344 846)</i>
TOTAL NET (*)	5 248 835	3 871 160

(*) : Les données relatives à l'exercice 2014 sont retraité suite à la modification comptable (Cf. Note 2 – 15)

NOTE 9 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubriques est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Avances et acomptes reçus des clients	2 830 709	3 239 628
Total	2 830 709	3 239 628

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2015 la somme de **165 626 460 DT** contre **192 051 278 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail est comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	60 253 075	77 025 021
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	90 115 101	92 531 882
Billets de trésorerie		12 500 000	17 650 000
Dettes rattachées	(c)	2 758 284	3 250 976
Effets escomptés	(d)	-	1 593 399
TOTAL		165 626 460	192 051 278

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
▪ Emprunt Obligataire		8 000 000	16 000 000
▪ Emprunt Amen Bank		11 140 650	10 541 695
▪ Emprunts BH		2 968 585	3 911 746
▪ Emprunts ATTIJARI		-	494 274
▪ Emprunts BT		2 400 000	4 800 000
▪ Emprunts ATB		5 653 948	6 669 737
▪ Emprunts BTE		2 986 808	3 922 891
▪ Emprunts STB		3 503 831	8 552 084
▪ Emprunts BTL		2 500 000	3 500 000
▪ Emprunts ABC Bank		4 399 253	6 932 594
▪ Emprunts BNA		6 700 000	11 700 000
▪ Emprunts QNB		10 000 000	
Total		60 253 075	77 025 021

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire		8 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		82 115 101	84 531 882
TOTAL		90 115 101	92 531 882

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T8	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
B.T9	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
B.T10	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T11	1 500 000	1 050 000	-	300 000	750 000	300 000	450 000
B.T12	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T13	500 000	350 000	-	100 000	250 000	100 000	150 000
B.T14	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
	16 000 000	11 200 000	-	6 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BTE 3	5 000 000	312 500	-	312 500	-	-	-
BTE 4	5 000 000	4 792 365	-	869 475	3 922 890	936 082	2 986 808
	10 000 000	5 104 865	-	1 181 975	3 922 890	936 082	2 986 808
STB 5	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 6	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 7	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 8	3 000 000	1 567 761	-	615 677	952 084	648 254	303 830
STB 9	2 000 000	1 000 000	-	400 000	600 000	400 000	200 000
STB 10	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
STB 11	1 000 000	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
STB 12	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
STB 13	6 000 000	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
	25 000 000	13 567 761	-	5 015 677	8 552 084	5 048 254	3 503 830
BTL 1	2 000 000	447 310	-	447 310	-	-	-
BTL 2	2 000 000	468 152	-	468 152	-	-	-
BTL 3	3 000 000	714 236	-	714 236	-	-	-
BTL 4	1 500 000	355 973	-	355 973	-	-	-
BTL 5	1 500 000	352 941	-	352 941	-	-	-
BTL 6	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
BTL 7	2 000 000	1 800 000	-	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
	15 000 000	6 838 612	-	3 338 612	3 500 000	1 000 000	2 500 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 7	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 8	3 000 000	450 000	-	450 000	-	-	-
ATTIJARI.B 9	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 10	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 11	2 000 000	762 176	-	425 590	336 586	336 586	-
ATTIJARI.B 12	1 000 000	381 151	-	212 840	168 311	168 311	-
	10 000 000	1 993 327	-	1 488 430	504 897	504 897	-
BNA 1	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
BNA 2	4 000 000	1 800 000	-	800 000	1 000 000	800 000	200 000
BNA 3	3 000 000	1 350 000	-	600 000	750 000	600 000	150 000
BNA 4	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
BNA 5	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 6	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 7	5 000 000	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	1 000 000	2 750 000
BNA CUN 1	5 000 000	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000
	25 000 000	16 700 000	-	5 000 000	11 700 000	5 000 000	6 700 000
BH 09	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
ATB6	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB7	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB8	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB9	2 000 000	900 000	-	400 000	500 000	400 000	100 000
ATB10	1 500 000	675 000	-	300 000	375 000	300 000	75 000
ATB11	1 500 000	710 526	-	315 790	394 736	315 788	78 948
ATB12	5 000 000	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATB13	3 000 000	3 000 000	-	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
ATB14	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	400 000	1 600 000
	18 000 000	9 735 526	2 000 000	3 065 790	8 669 736	3 015 788	5 653 948
ABC 1	3 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 2	2 000 000	666 666	-	666 666	-	-	-
ABC 5	2 000 000	1 333 333	-	666 667	666 667	666 667	-
ABC 6	1 000 000	666 667	-	333 333	333 333	333 333	-
ABC 10	7 000 000	6 406 245	-	1 253 250	5 152 995	1 344 693	3 808 302
ABC 11	1 000 000	958 020	-	176 207	781 812	190 861	590 951
ABC 12	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ABC 13	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
ABC 14	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 15	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 16	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	21 000 000	14 030 930	2 000 000	7 096 123	8 934 807	4 535 554	4 399 253
AMEN BANK10	2 000 000	214 286	-	214 286	-	-	-
AMEN BANK11	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK12	2 500 000	178 571	-	178 571	-	-	-
AMEN BANK13	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK14	1 000 000	111 112	-	111 112	-	-	-
AMEN BANK15	1 500 000	115 386	-	115 386	-	-	-
AMEN BANK16	1 000 000	76 924	-	76 924	-	-	-
AMEN BANK17	1 000 000	111 108	-	111 108	-	-	-
AMEN BANK23	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
AMEN BANK24	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK25	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK26	1 500 000	150 000	-	150 000	-	-	-
AMEN BANK27	3 500 000	525 000	-	525 000	-	-	-
AMEN BANK28	1 000 000	331 326	-	217 729	113 597	113 597	-
AMEN BANK29	1 000 000	329 069	-	216 248	112 821	112 821	-
AMEN BANK30	1 000 000	329 599	-	216 533	113 066	113 066	-
AMEN BANK31	1 000 000	481 066	-	207 467	273 599	217 569	56 030
AMEN BANK32	1 000 000	480 956	-	207 165	273 791	217 657	56 134

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
AMEN BANK33	2 000 000	1 167 766	-	404 435	763 331	427 148	336 183
AMEN BANK34	1 000 000	584 453	-	202 324	382 129	213 786	168 343
AMEN BANK35	1 000 000	616 371	-	199 862	416 509	205 363	211 146
AMEN BANK36	1 000 000	650 000	-	200 000	450 000	200 000	250 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 714 286	-	285 716	1 428 570	285 714	1 142 856
AMEN BANK38	2 000 000	1 785 714	-	285 714	1 500 000	285 714	1 214 286
AMEN BANK39	2 000 000	1 857 143	-	285 715	1 571 428	285 714	1 285 714
AMEN BANK40	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK41	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK42	1 500 000	-	1 500 000	58 804	1 441 196	263 101	1 178 095
AMEN BANK43	1 500 000	-	1 500 000	73 065	1 426 935	296 687	1 130 249
AMEN BANK44	2 000 000	-	2 000 000	87 816	1 912 184	371 999	1 540 186
	45 000 000	16 095 848	5 000 000	5 773 833	15 322 014	4 181 365	11 140 650
QNB 1	4 000 000	-	4 000 000	600 000	3 400 000	800 000	2 600 000
QNB 2	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 3	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 4	3 000 000	-	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
QNB 5	2 000 000	-	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
	15 000 000	-	15 000 000	2 000 000	13 000 000	3 000 000	10 000 000
ELBARAKA 1	19 500 000	29 500 000	-	3 000 000	26 500 000	26 500 000	-
ELBARAKA 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
	30 000 000	29 500 000	10 500 000	3 000 000	37 000 000	37 000 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
EZZITOUNA 3	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
EZZITOUNA 4	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
	14 500 000	13 000 000	-	3 000 000	10 000 000	10 000 000	-
Takafulia 1	2 000 000	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 500 000	-
Takafulia 2	650 000	650 000	-	650 000	-	-	-
Takafulia 3	350 000	350 000	-	350 000	-	-	-
Takafulia 4	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
Takafulia 5	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
	5 500 000	3 000 000	2 500 000	2 000 000	3 500 000	3 500 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	4 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
	40 000 000	24 000 000	-	8 000 000	16 000 000	8 000 000	8 000 000
BT SOTUGAR1	450 000	450 000	-	450 000	-	-	-
BT SOTUGAR2	700 000	700 000	-	700 000	-	-	-
	1 150 000	1 150 000	-	1 150 000	-	-	-
Crédit Moudharba 1	250 000	-	250 000	-	250 000	250 000	-
Crédit Moudharba 2	300 000	-	300 000	-	300 000	300 000	-
Crédit Moudharba 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	1 050 000	-	1 050 000	-	1 050 000	1 050 000	-

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 8	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT Amen Invest 1	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 2	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 3	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
BT Amen Invest 4	1 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	-	-
BT Amen Invest 5	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
BT QNB	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
BT QNB 2	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
Erreyada SICAR 1	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
Erreyada SICAR 2	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
FCP TUNISIAN PRUDENCE	250 000	-	250 000	250 000	-	-	-
FCP VIVEO NOUV.INTRODU	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
TRADERS INVE.MANAG.	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
STARTUP FACTORY SEED FUND	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
CAPITALEASE SEED FUND	100 000	-	100 000	100 000	-	-	-
CDC	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Hifadh 1	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Hifadh 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Hifadh 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Amen Tresor	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
ATD SIACR 1	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
ATD SIACR 2	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
	46 750 000	16 500 000	30 750 000	34 750 000	12 500 000	12 500 000	-
Escompte traite	1 593 399	1 593 399	-	1 593 399	-	-	-
Escompte traite	3 131 483	-	3 131 483	3 131 483	-	-	-
	4 724 882	1 593 399	3 131 483	4 724 882	-	-	-
TOTAL	348 674 882	188 800 303	71 931 483	97 863 611	162 868 175	102 615 101	60 253 075

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2015 a atteint **20 962 348 DT** contre **14 394 179 DT** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	2015	2014
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	5 180 247	3 052 926
Fournisseurs factures non parvenues	1 588 417	4 556 276
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	10 800 770	3 964 504
Fournisseurs divers	156 196	153 490
Dettes provisionnées pour congés payés	547 524	490 576
Personnel, rémunérations dues	1 230	1 230

Avance sur TFP	41 940	13 178
Etat impôts et taxes	511 340	288 839
Organismes sociaux	136 824	122 912
Charges à payer	1 373 938	879 322
Compte d'attente	33 108	73 231
Assurances	673	5 503
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	326 465	550 247
Assurance clients	174 929	172 743
Provision pour indemnité de départ à la retraite	88 747	69 202
TOTAL (*)	20 962 348	14 394 179

(*) : Les données relatives à l'exercice 2014 sont retraité suite à la modification comptable (Cf. Note 2 – 15)

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 Décembre 2015 se sont élevés à **166 631 237 DT** contre **44 595 591 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Capital	150 000 000	20 000 000
Prime d'émission (*)	-	9 500 000
Réserve légale	1 351 677	1 139 817
Fonds social	639 638	628 436
Réserves pour réinvestissements exonérés	7 810 000	6 410 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves (*)	1 645 000	2 145 000
Résultats reportés	25 336	75 212
Effet des modifications comptables	315 141	155 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	162 006 792	40 273 515
Résultat de la période	4 624 445	4 322 076
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	166 631 237	44 595 591

(*) Suite à la décision de l'AGE du 28/08/2015 d'incorporer une partie des réserves pour un montant de **10 000 000 DT** par l'attribution des actions gratuites lors de la 1^{ère} phase de l'augmentation, les primes d'émission ont été diminué de **9 500 000 DT** et les autres réserves pour **500 000 DT**.

Le résultat par action se présente ainsi comme suit :

	31 Décembre	
	2015	2014
Résultat par action	0,15	1,08

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2014 avant retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	75 212	-	4 161 985	44 280 450
Retraitement 2014 – Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	155 050	160 091	315 141
Solde au 31 Décembre 2014 après retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	75 212	155 050	4 322 076	44 595 591
Augmentation de Capital Social	130 000 000	(9 500 000)	-	-	-	(500 000)	-	-	-	120 000 000
Reclassement - Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	160 091	(160 091)	-
Affectations approuvées par l'AGO su 05/06/2015	-	-	211 860	-	1 400 000	-	(49 875)	-	(1 561 985)	-
Dividendes versés en 2015 sur le bénéfice de l'année 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 600 000)	(2 600 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	11 202	-	-	-	-	-	11 202
Résultat au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	4 624 445	4 624 445
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	315 141	4 624 445	166 631 237

NOTE 13 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2015 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus d'un montant de **24 670 270 DT** contre **22 448 105 DT** au 31/12/2014 enregistrant, ainsi une amélioration de **2 222 165 DT** soit **9,9 %**.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Revenus d'Ijara	23 636 101	21 521 068
Variation des produits réservés	(153 095)	(93 626)
Autres Produits IJARA	927 078	1 005 031
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	260 186	15 632
Total des marges et revenus assimilés	24 670 270	22 448 105

NOTE 14 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2015 est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Frais de rejet	420 081	366 728
Frais de dossiers et de suivi	246 133	272 767
Frais de résiliation	409 389	1 517 402
Total	1 075 603	2 156 897

NOTE 15 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **397 686 DT** au 31/12/2015 contre **139 539 DT** soit une augmentation de **258 147 DT**.

NOTE 16 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **13 521 233 DT** au 31/12/2015 contre **12 113 671 DT** au 31/12/2014, soit une variation de **1 407 562 DT**. Il représente les charges financières sur les crédits obtenus.

NOTE 17 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à **2 443 372 DT** contre **1 269 841 DT** au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3 036 295	2 478 544
Dotations aux provisions collectives	200 000	99 042
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	95 797	156 459
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(847 689)	(1 464 204)
Reprise sur provision sur autres actifs	(149 096)	-
Pertes sur créances	108 065	-
TOTAL	2 443 372	1 269 841

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique a atteint **110 000 DT** au 31 Décembre 2015 contre **100 000 DT** au 31 Décembre 2014.

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Salaires et compléments de salaires	2 676 101	2 481 423
Dotations aux provisions pour congés à payer	55 940	184 728
C.N.S.S	491 853	413 431
Accident de travail	11 708	10 971
Assurance groupe	41 349	41 735
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 546	36 079
Total des charges de personnel	3 296 497	3 168 367

NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2015 à **1 546 749 DT** contre **1 636 346 DT** au 31 décembre 2014. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Achat fournitures	119 142	169 626
Carburant	48 317	59 993
Impôts et taxes	210 990	414 788

Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	398 834	294 091
Frais postaux et télécommunication	153 464	174 833
Entretien, réparation et maintenance	181 378	155 334
Déplacements, missions et réceptions	80 753	68 918
Dons et subventions	11 000	6 371
Location	85 446	69 501
Jetons de présence	106 875	73 125
Charges BVMT & STICODEVAM	32 355	26 270
Publicité publication et relations publiques	39 368	39 418
Primes d'assurance	36 550	39 867
Etude, recherche	12 982	15 972
Electricité et eau	29 295	23 045
Autres	-	5 194
TOTAL	1 546 749	1 636 346

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **10 884 DT** par rapport au 31 décembre 2014. Elles se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre 2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 239	7 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	226 017	237 724
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	23 080	23 081
Total	257 336	268 220

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de **4 500 000 DT** et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 comparé à l'année 2014 se présente comme suit :

	(en DT)	
	2015	2014
Impôt sur les bénéfices (*)	156 783	1 722 926
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	156 783	1 722 926

(*) : Les données relatives à l'exercice 2014 sont retraité suite à la modification comptable (Cf. Note 2 – 15)

NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2015 à **880 253 DT** contre (-) **32 921 506 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)	155 450 677	150 214 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(14 141 113)	(11 189 418)
Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créiteurs divers	(138 297 019)	(171 813 817)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(278 873)	(621 174)
Restitution de la TVA	-	2 433 497
Impôts sur les bénéfices payés	(1 853 419)	(1 945 574)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(880 253)	(32 921 506)

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **1 389 003 DT** contre (-) **2 632 492 DT** au 31 décembre 2014 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 400 000)	(1 600 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	10 997	(1 032 492)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1 389 003)	(2 632 492)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **91 467 872 DT** contre **30 776 128 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Emission d'actions	120 000 000	-
Emission d'emprunts	71 931 483	97 643 399
Remboursement d'emprunts	(97 863 611)	(64 467 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	(2 600 000)	(2 400 000)
TOTAL	91 467 872	30 776 128

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 25 mars 2016, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs, aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 27 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ STB MANAGER	
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	

Opérations réalisées avec ERRYADA SICAR

La société **ERRYADA SICAR** a souscrit, au cours de l'exercice 2015, à **5** billets de trésorerie émis par **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et ce tel que détaillé ci-dessous :

Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Charge d'intérêt
07/01/2015	08/03/2015	4 000 000	42 869
09/03/2015	06/05/2015	4 000 000	44 608
07/05/2015	04/09/2015	3 500 000	79 805
29/08/2015	17/12/2015	1 000 000	11 532
05/09/2015	14/12/2015	3 500 000	66 757
			245 571

Opérations réalisées avec la société STB MANAGER

La société a conclu, au cours de l'exercice 2015, avec la société « STB MANAGER », gestionnaire des fonds SICAV L'EPARGNANT, 5 conventions portant sur l'émission de certificats de dépôt et ce tel que ci-dessous détaillé :

Type	Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Taux	Charge d'intérêt
Certificat de dépôt	05/01/2015	15/04/2015	2 000 000	7,25%	39 483
Certificat de dépôt	17/02/2015	26/08/2015	2 000 000	7,25%	73 707
Certificat de dépôt	24/03/2015	30/09/2015	1 500 000	7,25%	36 854
Certificat de dépôt	15/04/2015	14/07/2015	2 000 000	7,25%	35 605
Certificat de dépôt	10/07/2015	06/01/2016	1 500 000	7,25%	52 473
Certificat de dépôt	14/07/2015	10/01/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	26/08/2015	22/02/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	30/09/2015	28/03/2016	1 000 000	7,25%	34 982
Total					413 032

Opérations réalisées avec le groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **48** contrats IJARA et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2015	Impayés au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
Société PROSID	9	438 692	26	37 132
Société ELECTRIA	1	10 117	1	1 490
Société INTERMETAL SA	4	13 440	2	1 689
Société Nouvelle de Construction SNC	16	520 944	39	56 007
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	75 482	3	7 632
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	19 617	2	5 670
Société Sens Inverse	2	33 194	2	3 422
Société METALSHIP	1	15 174	16	1 416
Société C.C.P.S	2	8 138	1	1 489
Société SAMFI	2	36 500	(790)	2 474
Société Inter Fer Forger	1	43 945	2	5 336
Société d'étude et de construction métallique	1	85 742	0	3 517
Société INTERCHAUX	2	373 782	0	638
Société PROSID SUD	1	113 436	101	6 652
Total	48	1 788 204	(594)	134 564

En 2015, **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu **9** contrats avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes
Société Nouvelle de Construction SNC	1	40 306
Société PROSID	2	209 247
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	21 518
Société d'Etude et de Construction Métallique	1	97 649

Société INTERCHAUX	1	333 866
Société PROSID SUD	1	137 222
Société INTERCHAUX	1	40 123
Société SAMFI	1	33 007
Total		912 938

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31 Décembre 2015 un total de **39 969 100 DT** contre **37 353 591 DT** au 31 Décembre 2014. Leur détail se présente ainsi :

		(en DT)	
Intérêts à échoir sur contrats actifs		31/12/2015	31/12/2014
	à moins d'1 an	19 707 155	18 312 034
	entre 1 et 5 ans	19 900 758	18 482 465
	à plus de 5 ans	361 187	559 092
Total		39 969 100	37 353 591

NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

		(en DT)	
		31/12/2015	31/12/2014
Garanties réelles reçues des clients		26 945 123	21 418 784
Garanties financières – SOTUGAR		2 765 684	3 098 962
Total		29 710 807	24 517 746

Tunis le 29 Avril 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE WIFACK INTERNATIONAL
BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport général des commissaires aux comptes – Exercice 2015

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** arrêtés au **31 Décembre 2015**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société **WIFACK INTERNATIONAL BANK**, arrêtés au **31 Décembre 2015** comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du **1er Janvier** au **31 Décembre 2015** et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **356 066 157 DT**, un résultat net bénéficiaire de **4 624 445 DT** et une augmentation de la trésorerie de **90 959 122 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la Société **WIFACK INTERNATIONAL BANK**. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK**, arrêtée au **31 Décembre 2015** ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA
Béchir NEDRI

Tunis le 29 Avril 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
WIFACK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visés aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit – Exercice **2015**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article **29** de la loi n° **2001-65** du **10 Juillet 2001**, relative aux établissements de crédits, de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2015**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1-** Le conseil d'administration réuni le **31 Mars 2015** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2015** à **14 575 DT**.
- 2-** La société a conclu, au courant de l'exercice **2015**, neuf (**9**) contrats IJARA avec des sociétés appartenant au **Groupe Hedi Ben Ayed**, administrateur de la société « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** », pour un total de **912 938 DT** en hors taxes. Les produits d'intérêts générés par ces contrats en **2015** s'élèvent à **20 748 DT HT**. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à **759 DT.HT**.
- 3-** La société « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » a émis, au cours de l'exercice 2015, **5** billets de trésorerie souscrits par la société « **ERRYADA SICAR** » et ce tel que détaillé ci-dessous :

Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Charge d'intérêt
07/01/2015	08/03/2015	4 000 000	42 869
09/03/2015	06/05/2015	4 000 000	44 608
07/05/2015	04/09/2015	3 500 000	79 805
29/08/2015	17/12/2015	1 000 000	11 532
05/09/2015	14/12/2015	3 500 000	66 757
Total			245 571

4- La société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu, au cours de l'exercice 2015, avec la société « **STB MANAGER** », gestionnaire des fonds **SICAV L'EPARGNANT**, **8** conventions portant sur l'émission de certificats de dépôt et ce tel que ci-dessous détaillé

Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Taux	Charge d'intérêt
05/01/2015	15/04/2015	2 000 000	7,25%	39 483
17/02/2015	26/08/2015	2 000 000	7,25%	73 707
24/03/2015	30/09/2015	1 500 000	7,25%	36 854
15/04/2015	14/07/2015	2 000 000	7,25%	35 605
10/07/2015	06/01/2016	1 500 000	7,25%	52 473
14/07/2015	10/01/2016	2 000 000	7,25%	69 964
26/08/2015	22/02/2016	2 000 000	7,25%	69 964
30/09/2015	28/03/2016	1 000 000	7,25%	34 982
Total				413 032

5- **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu, en Février 2015, avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par le dit partenaire.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

6- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2014** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2015** à **21 000 DT**.

7- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2015** à **30 000 DT**.

8- Le conseil d'administration de la société réuni le **27 Avril 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2015** à **15 000 DT**.

9- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2015** à **7 500 DT**.

10- **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu au cours des exercices antérieures des contrats IJARA avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2015** des en cours et des impayés ainsi que des produits de location (Marge sur loyers) générés en **2015** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	Solde des en cours au 31/12/2015	Solde des impayés au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
Groupe BEN AYED	1 788 204	(594)	134 564

11- Les emprunts et billets de trésorerie accordés à la société par les parties liées s'élèvent au **31/12/2015** à **8 552 084 DT** et se présentent ainsi :

Etablissement	Solde début	Utilisations	Remboursements	Solde fin
Société Tunisienne des banques	13 567 761	0	5 015 677	8 552 084
Total	13 567 761	0	5 015 677	8 552 084

12- En vertu de la convention datant du **21 Mars 2012**, La société **WIFACK INTERNATIONAK BANK** a confié la gestion et la conservation d'une partie de son portefeuille « traites » à la **Société Tunisienne de Banque** moyennant une commission en hors taxes de **1 DT** par valeur. En 2015, La société n'a pas encouru de commissions à ce titre.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

13- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2015 est fixée par décisions du conseil d'administration du **1^{er} Avril 2005**, du **11 Août 2006** et du **25 Juin 2010** à un montant net de **87 500 DT** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice s'élevant en **2015** à un montant net de **208 099 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction...
- La rémunération du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice **2015** est fixée par décisions du conseil d'administration du **27 Mars 2012** et du **28 Mars 2013** à un montant net de **61 250 DT** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice s'élevant en **2015** à un montant net de **62 430 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2015** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **20 Juin 2013** à un montant net de **1 500 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **5 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité exécutif des crédits et du comité du risque. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2015** s'élèvent à un montant brut de **159 816 DT** dont **106 875 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, dans sa réunion tenue le 28 Août 2015, d'allouer pour chaque membre du comité de pilotage de l'opération de transformation de la société **EL WIFACK Leasing** en une banque une indemnité forfaitaire nette de **20 000 DT**. La rémunération brute revenant aux administrateurs membre de ce comité s'est élevée à **94 118 DT**.

14- Avant sa nomination par le conseil d'administration dans sa réunion du **27 Mars 2012**, le Directeur Général Adjoint avait conclu avec la société une convention de prêt portant sur **30 000 DT**. Ce prêt a fait de règlement définitif par le remboursement, en principal, au cours de l'exercice **2015** de **2 262 DT**.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application de l'article 29 de la loi 2001-65 du **10 Juillet 2001** relative aux établissements de crédit et des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Bécher NEDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 Décembre 2015 (Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		-	-
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3	93 385 118	1 156 015
Créances sur la clientèle	4	249 340 040	241 204 767
Portefeuille-titres commercial	5	418 899	4 124 447
Portefeuille d'investissement	6	4 328 860	2 653 860
Valeurs immobilisées	7	3 937 796	4 100 242
Autres actifs	8	4 914 845	3 875 593
TOTAL ACTIF		356 325 558	257 114 924
Passifs			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		15 403	2 568 399
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 830 709	3 239 628
Emprunts et ressources spéciales	10	165 626 460	192 051 278
Autres passifs	11	20 804 813	14 390 269
TOTAL PASSIF		189 277 385	212 249 574
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	20 000 000
Prime d'émission		-	9 500 000
Réserves consolidées		10 919 747	9 694 817
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres consolidés		639 638	628 436
Résultats reportés consolidés		159 042	198 414
Effets des modifications Comptables		315 141	155 050
<i>Total des capitaux propres consolidés avant résultat</i>		<i>162 253 568</i>	<i>40 396 717</i>
Résultat consolidé		4 769 260	4 445 649
<i>Total des capitaux propres consolidés</i>		<i>167 022 828</i>	<i>44 842 366</i>
Intérêts des minoritaires		25 345	22 984
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	167 048 173	44 865 350
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		356 325 558	257 114 924

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		-	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		9 387 075	11 825 872
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		12 958 145	16 023 641
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		22 345 220	27 849 513
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	29	29 710 807	24 517 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	39 969 100	37 353 591
<i>Total des engagements reçus</i>		69 679 907	61 871 337

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Marges et revenus assimilés	13	24 670 270	22 448 105
Commissions (en produits)	14	1 107 603	2 156 897
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		2 497	199
Revenus du portefeuille d'investissement	15	139 748	15 961
<i>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</i>		25 909 118	24 621 162
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(13 263 295)	(11 947 576)
Commissions encourues		(88 616)	(80 352)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(10 628)	-
<i>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</i>		(13 362 539)	(12 027 928)
<i>Produit Net Bancaire</i>		12 557 579	12 593 234
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	(2 443 372)	(1 269 841)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(77 015)	(100 000)
Autres produits d'exploitation		-	-
Frais de personnel	19	(3 311 171)	(3 178 345)
Charges générales d'exploitation	20	(1 578 968)	(1 668 812)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	21	(259 468)	(269 680)
<i>Résultat d'exploitation</i>		4 887 585	6 106 556
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	(115 963)	(1 660 661)
<i>Résultat des activités ordinaires</i>		4 771 622	4 445 895
Part des intérêts minoritaires		(2 362)	(246)
<i>Résultat consolidé</i>		4 769 260	4 445 649
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		315 141	155 050
<i>Résultats consolidés après modifications comptables</i>		5 084 401	4 600 699

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice Clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Activités d'exploitation			
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)		155 465 372	150 235 880
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(13 904 116)	(11 047 244)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créditeurs divers		(138 381 758)	(171 847 159)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(279 298)	(636 229)
Restitution de la TVA		-	2 433 497
Impôt sur les bénéfices payés		(1 853 419)	(1 945 574)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	23	1 046 781	(32 806 829)
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		207 578	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 825 000)	(25 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		7 625	(1 040 911)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	24	(1 609 797)	(1 065 911)
Activités de financement			
Emission d'actions		120 000 000	-
Emission d'emprunts		66 931 483	93 893 399
Remboursement d'emprunts		(92 863 611)	(60 717 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		(2 600 000)	(2 400 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25	91 467 872	30 776 128
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation de trésorerie		90 904 856	(3 096 612)
Trésorerie au début de l'exercice		2 712 063	5 808 675
Trésorerie à la clôture de l'exercice		93 616 919	2 712 063

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015 :

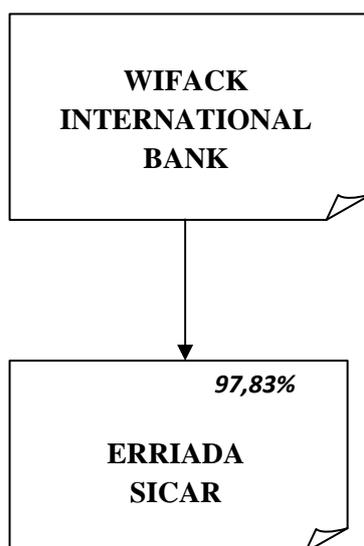
NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFACK INTERNATIONAL BANK :

« **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de **20 millions** de dinars à **150 millions** de dinars.

Le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** relatifs à l'exercice 2015 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe **WIFACK INTERATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque.

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

Classe	Retard de paiement	Minimum de provision à appliquer par classe
. A : Actifs courants	-	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
. B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
. B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
. B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur des biens donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activité retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices TMM_{gi} selon la formule suivante

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N) – (les engagements 2, 3 ou 4 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 0 ou 1 à la fin de l'année N) ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements } g_i 0 \text{ et } 1) \times TMM_{gi} \times FSi \times TPM_{gi}$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

A : Ancienneté dans la classe B4 ;

N : Année d'arrêt des états financiers ;

M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2015.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'exercice 2015 a été marqué par :

- La signature d'une convention d'assistance avec le partenaire technique pour assurer la conversion de la société dans des bonnes conditions.
- La signature d'un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires actuels et futurs de la Banque.
- La réalisation de l'augmentation du capital de la société pour le porter de 20 MDT à 150 MDT.
- L'accomplissement de toutes les formalités Juridiques de la conversion de la société en banque universelle portant la dénomination « **Wifack International Bank** ».
- La conversion de tous les contrats leasing en contrats Ijara.

2-14 : Changement de méthode de présentation

La société a obtenu l'agrément d'exercice de l'activité bancaire ; Par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 2014, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont présentés selon la norme comptable **NCT 21** relative à la Présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les données relatives à l'exercice **2014** ont été, à cette fin, retraité en proforma.

Etant donné que la société est en cours de mise en place des préparatifs nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, son activité se limite actuellement aux opérations IJARA. Par ailleurs, les avoirs de la société se limitent à ceux déposés auprès de diverses banques, ainsi, la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers » présente au 31/12/2015 un solde nul.

2-15 : Modification comptable

Outre les intérêts de retard facturés aux clients, la Banque a comptabilisé en 2015 les intérêts de retard dont la probabilité de recouvrement est importante. Ces intérêts, constatés parmi les produits à recevoir, concernent les exercices 2015 et antérieurs. Pour le besoin de comparabilité, les données comparatives au niveau du bilan, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatives à l'exercice 2014 ont été retraitées.

Le total des intérêts comptabilisés à cet effet s'élèvent à **839.759 TND** et se répartissent comme suit :

Exercice	Intérêt de retard HT	Effet d'impôt	Intérêt de retard net d'impôt
2013 et antérieurs	238 538	83 488	155 050
2014	246 294	86 203	160 091
2014 et antérieurs	484 832	169 691	315 141
2015	354 927	124 224	230 703
Total	839 759	293 915	545 844

Les données comparatives relatives à l'exercice 2014 ont été affectées comme suit :

Rubrique	Impact/Actif	Impact/Passif	Impact/Résultat
Autres actifs	(+) 484 832		
Effet des modifications comptables		(+) 155 050	
Autres passifs		(+) 169 691	
Intérêt de retard			(+) 246 294
Charge d'impôt			(-) 86 203

NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre 2015	2014
Banques	93 179 333	1 143 318
Produits courus	234 172	-
Effets remis à l'encaissement (a)	32 280	10 706
Caisse	1 810	1 991
Total	93 447 595	1 156 015
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	-
Créances nettes	93 385 118	1 156 015

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 décembre 2015, a atteint **249.340.040 DT** contre **241.204.767 DT** au 31 décembre 2014, enregistrant une augmentation de **8.135.273 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Créances IJARA : Encours Financiers	243 652 591	233 108 906
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	763 107	3 779 994
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	17 994 960	14 767 258
Effet remis à l'encaissement	21 821	19 679
Marges constatées d'Avance	(1 193 394)	(1 113 727)
S/Total	261 239 085	250 562 110
Marges réservées	(817 346)	(664 250)
Provisions – créances sur la clientèle	(11 081 699)	(8 693 093)
	(11 899 045)	(9 357 343)
Solde au 31 Décembre	249 340 040	241 204 767

La répartition de l'encours par secteur au 31 Décembre 2015 est comme suit :

	(en DT)		
Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	43 319 776	1 314 061	44 633 837
<i>BTP</i>	36 040 654	2 550 541	38 591 195
<i>INDUSTRIE</i>	46 364 334	447 792	46 812 126
<i>TOURISME</i>	10 737 642	209 935	10 947 577
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	95 059 490	7 608 366	102 667 856
Total	231 521 896	12 130 695	243 652 591

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	<i>102 123 992</i>	<i>132 889 240</i>	<i>172 922</i>	<i>219 637</i>	<i>8 246 800</i>	243 652 591
Impayés	<i>84 167</i>	<i>10 483 659</i>	<i>69 282</i>	<i>143 919</i>	<i>4 604 651</i>	15 385 678
Avances et acomptes reçus (a)	<i>(1 635 306)</i>	<i>(1 040 927)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(154 476)</i>	(2 830 709)
Autres créances	<i>275 600</i>	<i>1 002 353</i>	<i>7 738</i>	<i>16 179</i>	<i>1 307 412</i>	2 609 282
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES	<i>(1 275 539)</i>	<i>10 445 085</i>	<i>77 020</i>	<i>160 098</i>	<i>5 757 587</i>	15 164 251
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES (1)	<i>100 848 453</i>	<i>143 334 325</i>	<i>249 942</i>	<i>379 735</i>	<i>14 004 387</i>	258 816 842
Produits réservés		<i>65 650</i>	<i>6 640</i>	<i>15 643</i>	<i>729 413</i>	817 346
Provisions suivant cir 91-24			<i>7 457</i>	<i>63 831</i>	<i>9 629 838</i>	9 701 126
Provisions additionnelles			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>110 466</i>	110 466
Provisions collectives		<i>1 270 107</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	1 270 107
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		<i>1 335 757</i>	<i>14 097</i>	<i>79 474</i>	<i>10 469 717</i>	11 899 045
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B4= (2) / (1)			5,64%	20,93%	74,76%	
			72%			

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 31 décembre 2015 à **418.899 DT** contre **4.124.447 DT** au 31 décembre 2014.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Titres de participation (a)	3 988 860	2 163 860
Fonds d'investissement (b)	490 000	490 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000
Valeur brute	4 678 860	2 853 860
Provision (c)	(350 000)	(200 000)
Valeur Nette	4 328 860	2 653 860

(a) Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12,3%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100		-
Société les céramiques du sud	-	-	1 000 000	2013	-
Société Eurocycle	17 857	11,2	125 760	-	-
Société SOTUMAIL	200 000	2,5	500 000	2013	-
Banque d'Affaire de Tunisie BAT	5 000	100	500 000	2015	6,74%
Société JOB BETON	160 000	10	1 600 000	2015	30,65%
TOTAL			3 988 860		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	490.000		

(c) Il s'agit d'une provision pour dépréciation des participations détenues dans le capital de la société **MEDFOOD** pour **250.000 Dinars** ainsi qu'une provision pour dépréciation des participations détenant dans le capital de la société **SERP SUD** sous forme de fonds gérés à travers **ERRYADA SICAR** pour 60 000 dinars.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

La valeur brute des Valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à **5 695 455 DT.**

Le détail de ces valeurs au 31 décembre 2015 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**Au 31 Décembre 2015**

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette au 31/12/2015
	au 01/01/2015	Acquisition du 01/01/2015 au 31/12/2015	Cession du 01/01/2015 Au 31/12/2015	au 31/12/2015	au 01/01/2015	Dotations du 01/01/2015 au 31/12/2015	Réintégration des Amortissements du 01/01/2015 au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	
Terrain	2 291 768	-	-	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	1 588 423		-	1 588 423	421 730	79 421	-	501 151	1 087 272
Agenc. & Aménag. des constructions	141 184	1 000	-	142 184	80 809	10 269	-	91 078	51 106
Installations générales A.A.I Divers	169 956	11 472	-	181 428	71 959	16 658	-	88 617	92 811
Matériel de transport	754 450	-	97 050	657 400	602 031	59 815	97 050	564 796	92 604
Matériel informatique	380 070	25 003	-	405 073	187 751	49 167	-	236 918	168 155
Equipements de bureau	166 112	271	-	166 383	113 503	12 653	-	126 156	40 227
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	387	73	-	460	522
Immobilisations en cours	70 474	32 824	-	103 298	-	-	-	-	103 298
Logiciels	101 625	3 372	-	104 997	100 401	1 317	-	101 718	3 279
Licences	53 520	-	-	53 520	39 751	7 015	-	46 766	6 754
TOTAUX	5 718 564	73 942	97 050	5 695 456	1 618 322	236 388	97 050	1 757 660	3 937 796

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Charges à répartir	729 706	304 340
Avances aux fournisseurs	35 954	35 524
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	78 591	58 723
Crédit de TVA à reporter	46 258	1 115 116
Etat, impôts et taxes	1 484 255	69 464
TVA à régulariser	512 235	550 090
Personnel avances	22 834	21 317
Compte d'attente	284 937	71 787
Débiteurs divers	4 238	6 603
Dépôt et cautionnement versées	397 943	614 604
Charges constatées d'avance	215 764	310 156
Produits à recevoir (*)	708 281	540 256
Prêt fonds social, échéances à (+) d'un an	299 488	364 300
Actifs d'impôts différés	122 500	70 000
Clients et comptes rattachés – sociétés du groupe	112 771	-
TCL à régulariser	88 159	88 159
TOTAL VALEUR BRUTE (*)	5 143 914	4 220 439
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	(229 069)	(344 846)
TOTAL NET (*)	4 914 845	3 875 593

NOTE 9 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubriques est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Avances et acomptes reçus des clients	2 830 709	3 239 628
Total	2 830 709	3 239 628

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2015 la somme de **165 626 460 DT** contre **192 051 278 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail est comme suit :

		(en DT)	
		31 Décembre	
		2015	2014
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	60 253 075	77 025 021
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	90 115 101	92 531 882
Billets de trésorerie		12 500 000	17 650 000
Dettes rattachées	(c)	2 758 284	3 250 976
Effets escomptés	(d)	-	1 593 399
TOTAL		165 626 460	192 051 278

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
▪ Emprunts Obligataires		8 000 000	16 000 000
▪ Emprunts Amen Bank		11 140 650	10 541 695
▪ Emprunts BH		2 968 585	3 911 746
▪ Emprunts ATTIJARI		-	494 274
▪ Emprunts BT		2 400 000	4 800 000
▪ Emprunts ATB		5 653 948	6 669 737
▪ Emprunts BTE		2 986 808	3 922 891
▪ Emprunts STB		3 503 831	8 552 084
▪ Emprunts BTL		2 500 000	3 500 000
▪ Emprunts ABC Bank		4 399 253	6 932 594
▪ Emprunts BNA		6 700 000	11 700 000
▪ Emprunts QNB		10 000 000	
Total		60 253 075	77 025 021

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligatoire		8 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		82 115 101	84 531 882
TOTAL		90 115 101	92 531 882

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T8	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
B.T9	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
B.T10	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T11	1 500 000	1 050 000	-	300 000	750 000	300 000	450 000
B.T12	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T13	500 000	350 000	-	100 000	250 000	100 000	150 000
B.T14	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
	16 000 000	11 200 000	-	6 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BTE 3	5 000 000	312 500	-	312 500	-	-	-
BTE 4	5 000 000	4 792 365	-	869 475	3 922 890	936 082	2 986 808
	10 000 000	5 104 865	-	1 181 975	3 922 890	936 082	2 986 808
STB 5	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 6	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 7	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 8	3 000 000	1 567 761	-	615 677	952 084	648 254	303 830
STB 9	2 000 000	1 000 000	-	400 000	600 000	400 000	200 000
STB 10	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
STB 11	1 000 000	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
STB 12	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
STB 13	6 000 000	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
	25 000 000	13 567 761	-	5 015 677	8 552 084	5 048 254	3 503 830
BTL 1	2 000 000	447 310	-	447 310	-	-	-
BTL 2	2 000 000	468 152	-	468 152	-	-	-
BTL 3	3 000 000	714 236	-	714 236	-	-	-
BTL 4	1 500 000	355 973	-	355 973	-	-	-
BTL 5	1 500 000	352 941	-	352 941	-	-	-
BTL 6	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
BTL 7	2 000 000	1 800 000	-	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
	15 000 000	6 838 612	-	3 338 612	3 500 000	1 000 000	2 500 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 7	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 8	3 000 000	450 000	-	450 000	-	-	-
ATTIJARI.B 9	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 10	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 11	2 000 000	762 176	-	425 590	336 586	336 586	-
ATTIJARI.B 12	1 000 000	381 151	-	212 840	168 311	168 311	-
	10 000 000	1 993 327	-	1 488 430	504 897	504 897	-
BNA 1	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
BNA 2	4 000 000	1 800 000	-	800 000	1 000 000	800 000	200 000
BNA 3	3 000 000	1 350 000	-	600 000	750 000	600 000	150 000
BNA 4	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
BNA 5	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 6	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 7	5 000 000	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	1 000 000	2 750 000
BNA CUN 1	5 000 000	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
	25 000 000	16 700 000	-	5 000 000	11 700 000	5 000 000	6 700 000
BH 09	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
ATB6	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB7	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB8	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB9	2 000 000	900 000	-	400 000	500 000	400 000	100 000
ATB10	1 500 000	675 000	-	300 000	375 000	300 000	75 000
ATB11	1 500 000	710 526	-	315 790	394 736	315 788	78 948
ATB12	5 000 000	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATB13	3 000 000	3 000 000	-	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
ATB14	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	400 000	1 600 000
	18 000 000	9 735 526	2 000 000	3 065 790	8 669 736	3 015 788	5 653 948
ABC 1	3 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 2	2 000 000	666 666	-	666 666	-	-	-
ABC 5	2 000 000	1 333 333	-	666 667	666 667	666 667	-
ABC 6	1 000 000	666 667	-	333 333	333 333	333 333	-
ABC 10	7 000 000	6 406 245	-	1 253 250	5 152 995	1 344 693	3 808 302
ABC 11	1 000 000	958 020	-	176 207	781 812	190 861	590 951
ABC 12	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ABC 13	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
ABC 14	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 15	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 16	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	21 000 000	14 030 930	2 000 000	7 096 123	8 934 807	4 535 554	4 399 253
AMEN BANK10	2 000 000	214 286	-	214 286	-	-	-
AMEN BANK11	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK12	2 500 000	178 571	-	178 571	-	-	-
AMEN BANK13	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK14	1 000 000	111 112	-	111 112	-	-	-
AMEN BANK15	1 500 000	115 386	-	115 386	-	-	-
AMEN BANK16	1 000 000	76 924	-	76 924	-	-	-
AMEN BANK17	1 000 000	111 108	-	111 108	-	-	-
AMEN BANK23	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
AMEN BANK24	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK25	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK26	1 500 000	150 000	-	150 000	-	-	-
AMEN BANK27	3 500 000	525 000	-	525 000	-	-	-
AMEN BANK28	1 000 000	331 326	-	217 729	113 597	113 597	-
AMEN BANK29	1 000 000	329 069	-	216 248	112 821	112 821	-
AMEN BANK30	1 000 000	329 599	-	216 533	113 066	113 066	-
AMEN BANK31	1 000 000	481 066	-	207 467	273 599	217 569	56 030
AMEN BANK32	1 000 000	480 956	-	207 165	273 791	217 657	56 134
AMEN BANK33	2 000 000	1 167 766	-	404 435	763 331	427 148	336 183
AMEN BANK34	1 000 000	584 453	-	202 324	382 129	213 786	168 343
AMEN BANK35	1 000 000	616 371	-	199 862	416 509	205 363	211 146
AMEN BANK36	1 000 000	650 000	-	200 000	450 000	200 000	250 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 714 286	-	285 716	1 428 570	285 714	1 142 856
AMEN BANK38	2 000 000	1 785 714	-	285 714	1 500 000	285 714	1 214 286
AMEN BANK39	2 000 000	1 857 143	-	285 715	1 571 428	285 714	1 285 714

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
AMEN BANK40	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK41	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK42	1 500 000	-	1 500 000	58 804	1 441 196	263 101	1 178 095
AMEN BANK43	1 500 000	-	1 500 000	73 065	1 426 935	296 687	1 130 249
AMEN BANK44	2 000 000	-	2 000 000	87 816	1 912 184	371 999	1 540 186
	45 000 000	16 095 848	5 000 000	5 773 833	15 322 014	4 181 365	11 140 650
QNB 1	4 000 000	-	4 000 000	600 000	3 400 000	800 000	2 600 000
QNB 2	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 3	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 4	3 000 000	-	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
QNB 5	2 000 000	-	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
	15 000 000	-	15 000 000	2 000 000	13 000 000	3 000 000	10 000 000
ELBARAKA 1	19 500 000	29 500 000	-	3 000 000	26 500 000	26 500 000	-
ELBARAKA 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
	30 000 000	29 500 000	10 500 000	3 000 000	37 000 000	37 000 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
EZZITOUNA 3	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
EZZITOUNA 4	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
	14 500 000	13 000 000	-	3 000 000	10 000 000	10 000 000	-
Takafulia 1	2 000 000	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 500 000	-
Takafulia 2	650 000	650 000	-	650 000	-	-	-
Takafulia 3	350 000	350 000	-	350 000	-	-	-
Takafulia 4	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
Takafulia 5	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
	5 500 000	3 000 000	2 500 000	2 000 000	3 500 000	3 500 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	4 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
	40 000 000	24 000 000	-	8 000 000	16 000 000	8 000 000	8 000 000
BT SOTUGAR1	450 000	450 000	-	450 000	-	-	-
BT SOTUGAR2	700 000	700 000	-	700 000	-	-	-
	1 150 000	1 150 000	-	1 150 000	-	-	-
Crédit Moudharba 1	250 000	-	250 000	-	250 000	250 000	-
Crédit Moudharba 2	300 000	-	300 000	-	300 000	300 000	-
Crédit Moudharba 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	1 050 000	-	1 050 000	-	1 050 000	1 050 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 8	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT Amen Invest 1	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 2	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 3	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
BT Amen Invest 4	1 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	-	-

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
BT Amen Invest 5	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
BT QNB	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
BT QNB 2	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
FCP TUNISIAN PRUDENCE	250 000	-	250 000	250 000	-	-	-
FCP VIVEO NOUV.INTRODU	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
TRADERS INVE.MANAG.	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
STARTUP FACTORY SEED FUND	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
CAPITALEASE SEED FUND	100 000	-	100 000	100 000	-	-	-
CDC	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Hifadh 1	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Hifadh 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Hifadh 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Amen Tresor	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
ATD SIACR 1	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
ATD SIACR 2	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
	41 750 000	16 500 000	25 750 000	29 750 000	12 500 000	12 500 000	-
Escompte traite	1 593 399	1 593 399	-	1 593 399	-	-	-
Escompte traite	3 131 483	-	3 131 483	3 131 483	-	-	-
	4 724 882	1 593 399	3 131 483	4 724 882	-	-	-
TOTAL	343 674 882	188 800 303	66 931 483	92 863 611	162 868 175	102 615 101	60 253 075

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2015 a atteint **20 804 813 DT** contre **14 390 269 DT** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	5 180 247	3 052 926
Fournisseurs factures non parvenues	1 588 417	4 556 276
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	10 800 770	3 964 504
Fournisseurs divers	161 423	205 444
Dettes provisionnées pour congés payés	548 700	491 126
Personnel, rémunérations dues	1 230	2 014
Avance sur TFP	41 940	13 178
Etat impôts et taxes	511 594	288 839
Organismes sociaux	137 612	123 700
Charges à payer	1 208 958	821 336
Compte d'attente	33 108	73 231
Assurances	673	5 503
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	326 465	550 247
Assurance clients	174 929	172 743
Provision pour indemnité de départ à la retraite	88 747	69 202
TOTAL (*)	20 804 813	14 390 269

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 Décembre 2015 se sont élevés à **167 022 828 DT** contre **44 842 366 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	31 Décembre	
	2015	2014
Capital	150 000 000	20 000 000
Prime d'émission (*)	-	9 500 000
Réserves légales consolidés	1 352 230	1 139 817
Fonds social	639 638	628 436
Réserves pour réinvestissements exonérés	7 810 000	6 410 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves consolidés (*)	1 757 517	2 145 000
Résultats reportés consolidés	159 042	198 414
Effet des modifications comptables	315 141	155 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	162 253 568	40 396 717
Résultat consolidé de la période	4 769 260	4 445 649
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT AFFECTATION – Part du groupe	167 022 828	44 842 366
INTERETS DES MINORITAIRES	25 345	22 984

(*) Suite à la décision de l'AGE du 28/08/2015 d'incorporer une partie des réserves pour un montant de **10 000 000 DT** par l'attribution des actions gratuites lors de la 1^{ère} phase de l'augmentation, les primes d'émission ont été diminuées de **9 500 000 DT** et les autres réserves pour **500 000 DT**.

Le résultat par action se présente ainsi comme suit :

	31 Décembre	
	2015	2014
Résultat par action	0,16	1,11

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2014 avant retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	-	4 285 558	44 527 225
Retraitement 2014 – Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	155 050	160 091	315 141
Solde au 31 Décembre 2014 après retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	155 050	4 445 649	44 842 366
Augmentation de Capital Social	130 000 000	(9 500 000)	-	-	-	(500 000)	-	-	-	120 000 000
Reclassement - Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	160 091	(160 091)	-
Affectations approuvées par l'AGO su 05/06/2015	-	-	212 413	-	1 400 000	112 517	(39 372)	-	(1 685 558)	-
Dividendes versés en 2015 sur le bénéfice de l'année 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 600 000)	(2 600 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	11 202	-	-	-	-	-	11 202
Résultat au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	4 769 260	4 769 260
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	315 141	4 769 260	167 022 828

NOTE 13 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2015 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus d'un montant de **24 670 270 DT** contre **22 448 105 DT** au 31/12/2014 enregistrant, ainsi une amélioration de **2 222 165 DT** soit **9,9 %**.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Revenus d'Ijara	23 636 101	21 521 068
Variation des produits réservés	(153 095)	(93 626)
Autres Produits IJARA	927 078	1 005 031
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	260 186	15 632
Total des marges et revenus assimilés	24 670 270	22 448 105

NOTE 14 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2015 est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Frais de rejet	420 081	366 728
Frais de dossiers et de suivi	246 133	272 767
Frais de résiliation	409 389	1 517 402
Commission d'étude	32 000	-
Total	1 107 603	2 156 897

NOTE 15 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **139 748 DT** au 31/12/2015 contre **15 961 DT** soit une augmentation de **123 787 DT**.

NOTE 16 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **13 263 295 DT** au 31/12/2015 contre **11 947 576 DT** au 31/12/2014, soit une variation de **1 315 719 DT**. Il représente les charges financières sur les crédits obtenus.

**NOTE 17 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS
SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à **2 443 372 DT** contre **1 269 841 DT** au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3 036 295	2 478 544
Dotations aux provisions collectives	200 000	99 042
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	95 797	156 459
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(847 689)	(1 464 204)
Reprise sur provision sur autres actifs	(149 096)	-
Pertes sur créances	108 065	-
TOTAL	2 443 372	1 269 841

**NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS
SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique a atteint **77 015 DT** au 31 Décembre 2015 contre **100 000 DT** au 31 Décembre 2014.

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Salaires et compléments de salaires	2 688 101	2 489 423
Dotations aux provisions pour congés à payer	56 566	185 278
C.N.S.S	493 901	414 859
Accident de travail	11 708	10 971
Assurance groupe	41 349	41 735
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 546	36 079
Total des charges de personnel	3 311 171	3 178 345

NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2015 à **1 578 968 DT** contre **1 668 812 DT** au 31 décembre 2014. Elles sont analysées comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Achat fournitures	119 184	169 917
Carburant	48 317	59 993
Impôts et taxes	212 046	418 574
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	413 734	306 409
Frais postaux et télécommunication	153 730	174 945
Entretien, réparation et maintenance	181 393	156 084
Déplacements, missions et réceptions	80 753	68 918
Dons et subventions	11 000	6 371
Location	100 152	81 266
Jetons de présence	106 875	73 125
Charges BVMT & STICODEVAM	32 355	26 270
Publicité publication et relations publiques	39 954	39 418
Primes d'assurance	36 550	39 867
Etude, recherche	12 982	15 972
Electricité et eau	29 563	23 387
Autres	380	8 296
TOTAL	1 578 968	1 668 812

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **10 212 DT** par rapport au 31 décembre 2014. Elles se détaillent au 31 Décembre 2015 comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 332	7 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	228 056	239 184
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	23 080	23 081
Total	259 468	269 680

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de **4 500 000 DT** et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 comparé à l'année 2014 se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Impôt sur les bénéfices (*)	168 463	1 730 661
Produit d'impôt différé	(52 500)	(70 000)
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	115 963	1 660 661

(*) : Les données relatives à l'exercice 2014 sont retraité suite à la modification comptable (*Cf. Note 2 – 15*)

NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2015 à **1 046 781 DT** contre **(-) 32 806 829 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)	155 465 372	150 235 880
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(13 904 116)	(11 047 244)
Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créiteurs divers	(138 381 758)	(171 847 159)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(279 298)	(636 229)
Restitution de la TVA	-	2 433 497
Impôts sur les bénéfices payés	(1 853 419)	(1 945 574)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	1 046 781	(32 806 829)

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **1 609 797 DT** contre (-) **1 065 911 DT** au 31 décembre 2014 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	207 578	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 825 000)	(25 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	7 625	(1 040 911)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1 609 797)	(1 065 911)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **91 467 872 DT** contre **30 776 128 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Emission d'actions	120 000 000	-
Emission d'emprunts	66 931 483	93 893 399
Remboursement d'emprunts	(92 863 611)	(60 717 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	(2 600 000)	(2 400 000)
TOTAL	91 467 872	30 776 128

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 25 mars 2016, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs, aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 27 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ STB MANAGER	
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	

Opérations réalisées avec la société STB MANAGER

La société a conclu, au cours de l'exercice 2015, avec la société « STB MANAGER », gestionnaire des fonds SICAV L'EPARGNANT, 5 conventions portant sur l'émission de certificats de dépôt et ce tel que ci-dessous détaillé :

Type	Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Taux	Charge d'intérêt
Certificat de dépôt	05/01/2015	15/04/2015	2 000 000	7,25%	39 483
Certificat de dépôt	17/02/2015	26/08/2015	2 000 000	7,25%	73 707
Certificat de dépôt	24/03/2015	30/09/2015	1 500 000	7,25%	36 854
Certificat de dépôt	15/04/2015	14/07/2015	2 000 000	7,25%	35 605
Certificat de dépôt	10/07/2015	06/01/2016	1 500 000	7,25%	52 473
Certificat de dépôt	14/07/2015	10/01/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	26/08/2015	22/02/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	30/09/2015	28/03/2016	1 000 000	7,25%	34 982
Total					413 032

Opérations réalisées avec le groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **48** contrats IJARA et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2015	Impayés au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
Société PROSID	9	438 692	26	37 132
Société ELECTRIA	1	10 117	1	1 490
Société INTERMETAL SA	4	13 440	2	1 689
Société Nouvelle de Construction SNC	16	520 944	39	56 007
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	75 482	3	7 632
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	19 617	2	5 670
Société Sens Inverse	2	33 194	2	3 422
Société METALSHIP	1	15 174	16	1 416
Société C.C.P.S	2	8 138	1	1 489
Société SAMFI	2	36 500	(790)	2 474
Société Inter Fer Forger	1	43 945	2	5 336
Société d'étude et de construction métallique	1	85 742	0	3 517
Société INTERCHAUX	2	373 782	0	638
Société PROSID SUD	1	113 436	101	6 652
Total	48	1 788 204	(594)	134 564

En 2015, **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu **9** contrats avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes
Société Nouvelle de Construction SNC	1	40 306
Société PROSID	2	209 247
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	21 518
Société d'Etude et de Construction Métallique	1	97 649
Société INTERCHAUX	1	333 866
Société PROSID SUD	1	137 222
Société INTERCHAUX	1	40 123
Société SAMFI	1	33 007
Total		912 938

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31 Décembre 2015 un total de **39 969 100 DT** contre **37 353 591 DT** au 31 Décembre 2014. Leur détail se présente ainsi :

Intérêts à échoir sur contrats actifs	(en DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
à moins d'1 an	19 707 155	18 312 034
entre 1 et 5 ans	19 900 758	18 482 465
à plus de 5 ans	361 187	559 092
Total	39 969 100	37 353 591

NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Garanties réelles reçues des clients	26 945 123	21 418 784
Garanties financières – SOTUGAR	2 765 684	3 098 962
Total	29 710 807	24 517 746

Tunis le 29 Avril 2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE WIFACK INRTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK arrêtés au 31 Décembre 2015

Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 471 du code des sociétés commerciales et de l'article 35 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » arrêtés au **31 Décembre 2015** comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **356 325 558 DT**, un résultat consolidé de **4 769 260 DT** et une augmentation de la trésorerie de **90 904 856 DT** et sont arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois, à la réglementation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » arrêtés au 31 Décembre 2015, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**WIFACK INTERNATIONAL BANK**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

TCA

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Béchir NEDRI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de A.T.I.D FUND (I) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de A.T.I.D FUND (I) comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 388 586 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à -100 109 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société ATID Co. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de A.T.I.D FUND (I), ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (A.T.I.D Co) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 04 Mars 2016



F.C.P.R ATID FUND (I)

BILAN arrêté au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	6 388 917	6 108 451
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		6 388 917	6 108 451
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	4.2	4 452	142 163
	a- Placements monétaires		4 411	0
	b- Disponibilités		41	142 163
AC3-	Créances d'exploitation			
	a- Dividendes et intérêts à recevoir	4.3	37 114	0
AC4 -	Autres actifs		0	0
Total Actif			6 430 483	6 250 614
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	4.4	28 979	20 464
PA2 -	Créditeurs divers	4.5	12 918	21 961
Total Passif			41 898	42 425
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	4.6	6 901 967	6 621 461
CP2 -	Sommes distribuables		-513 381	-413 272
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-413 272	-251 763
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-100 109	-161 509
Actif Net			6 388 586	6 208 189
Total Passif et Actif Net			6 430 483	6 250 614

F.C.P.R ATID FUND (I)

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	51 054	0
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.8	10 505	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 559	0
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	-148 735	-146 322
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-87 175	-146 322
CH2 - Autres charges	4.10	-12 934	-15 187
RESULTAT D'EXPLOITATION		-100 109	-161 509
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-100 109	-161 509
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		280 505	449 622
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		180 396	288 113

F.C.P.R ATID FUND (I)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	180 396	288 113
a- Résultat d'exploitation	-100 109	-161 509
b- Variation des plus (ou moins) value potentielle	280 505	449 622
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
a- Résultat reporté		
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	0	0
Capital		
b / Rachats	0	0
Capital	0	0
Variation de l'actif net	180 396	288 113
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	6 208 189	5 920 077
Fin de période	6 388 586	6 208 189
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	6 600	6 600
Fin de période	6 600	6 600
Valeur liquidative	968	941
AN6 - Taux de rendement annuel (%)	2,91%	4,87%

Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2014

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : A.T.I.D FUND (I).

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK), N° 88 avenue Hédi CHAKER – 1002 Tunis.

Taille du fonds : Six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2009 du 18 novembre 2009 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Couvrant la période allant de la date de l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier (C.M.F) jusqu'au jeudi 25 mars 2010 et ce quelque soit le montant souscrit. Cette période a été prolongée jusqu'au 23/04/2010 selon mise à jour du prospectus du mois d'avril 2010 visé par le CMF sous le numéro d'enregistrement 10-005

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) et la société ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY.

Société de gestion : La société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY » société anonyme au capital de 560 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) société anonyme au capital de 50 millions de dollars américains.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK).

Périodicité de calcul de la V.I. : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers de FCPR ATID FUND (I) doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1. Les titres de participation du Fonds au capital des sociétés s'élèvent au 31/12/2014 à 6 388 917 DT, et se détaillent comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nb d'actions détenus	Nb d'actions de la Société	% de détention au 31/12/2014	Base d'évaluation au 31/12/2014	En exploitation au 31/12/2014	Valeur d'acquisition	Plus ou moins-value	Montant au 31/12/2014
Actions non cotées									
SERVICOM IT - SA	Technologie de l'information	50 000	230 000	22%	Transaction récente	Oui	500 000	200 000	700 000
Novarino Tunisie SA *	Industrie alimentaire	1 450	3 150	46%	Moyenne des trois méthodes d'évaluation (DCF-Goodwill-VM)	Oui	990 000	-78 752	911 248
ECO BOIS - SA	Industrie (Production de palettes)	96 000	507 000	19%	Coût d'acquisition	Oui (Décembre 2014)	960 000	0	960 000
ROYAL DRINKS- SA	Industrie alimentaire (Eau minérale, naturelle, boissons...)	99 000	1 825 000	5%	Décote de 20% sur le prix d'acquisition compte tenu de la baisse de la VM	Non	990 000	-198 000	792 000
ECOPLASTIQUE	RECYCLAGE PLASTIQUE	49 996	220 000	23%	Coût d'acquisition	Non	499 960	0	499 960
SICAF ATID	SICAF	50 000	850 000	6%	Valeur mathématique	Oui	500 000	137	500 137
Actions cotées									
HEXABYTE - SA	Services informatiques	116 165	2 083 334	6%	Cours Moy. Pondéré au 31 décembre 2014 = 9,259 dt	Oui	696 990	378 582	1 075 572
Obligations convertibles en actions									
BAROUNI IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE				Coût d'acquisition	Oui	950 000	0	950 000
TOTAL							6 086 950	301 967	6 388 917

* Les derniers états financiers de la société NOVARINO, certifiés par le commissaire aux comptes affichent un bénéfice et une situation nette excédentaire.

4.2 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 4 452 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Placement monétaire (compte Moudharba)	412	0
Intérêts courus	3 999	0
Total placement monétaire	4 411	0
Compte bancaire ouvert chez AL BARAKA BANK TUNISIA	41	142 163
Total	4 452	142 163

4.3 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 37 114 DT et abrite les dividendes à recevoir au titre de 2014 :

Désignation	Montant
Dividendes Hexabyte 2014 à recevoir	34 850
Dividendes ATID SICAF à recevoir	2 264
Total	37 114

4.4 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 28 979 DT, et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Compte du gestionnaire	6 103	0
Rémunération du gestionnaire au titre des produits des placements encaissés	22 876	20 464
Total	28 979	20 464

4.5 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 12 918 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Honoraire du commissaire aux comptes	4 918	13 961
Honoraire Cheikh SALLAMI	8 000	8 000
Total	12 918	21 961

4.6 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 6 901 967 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Note
Taille du fonds	6 600 000	6 600 000	4.6.1
Plus-value Titre coté Hexabyte	378 582	522 742	4.6.2
Plus (Moins) value Titre Royal DRINKS SA	-198 000	99 000	
Plus-value Titre Servicom IT SA	200 000	42 050	
Plus-value Titre Ecois Bois SA	0	32 669	
Moins-value Novarino Tunisie SA	-78 752	-675 000	
Plus-value Titre ATID SICAF	137		
Total	6 901 967	6 621 461	

4.6.1 La taille du fonds s'élève à six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens.

Le nombre de parts constituant le fonds est de 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune. La liste des souscripteurs est présentée au niveau du tableau suivant :

Souscripteur	Nombre de parts	Valeur Nominale en DT	Montant des part en DT
Arab Tunisian Bank (ATB)	1 000	1 000	1 000 000
Société de Promotion du lac de Tunis (S.P.L.T)	5 000	1 000	5 000 000
Société Modern Leasing	100	1 000	100 000
Société Folla Immobilière	250	1 000	250 000
Société Soula Center	125	1 000	125 000
Société Yasmina Center	125	1 000	125 000
Total	6 600	1 000	6 600 000

4.6.2 L'évaluation des titres au 31/12/2014 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'action	Valeur nominale d'acquisition	Total	Valeur nominale au 31/12/2014	Plus-value (Moins-Value) nominale	Plus-value (Moins-Value) Totale	Valeur du P.F
Hexabyte	116 165	6,000	696 990	9,259	3,259	378 582	1 075 572
ECOBOIS	9 600	100,000	960 000	100,000	0,000	0	960 000
Royal Drinks	99 000	10,000	990 000	8,000	-2,000	-198 000	792 000
Servicom IT	50 000	10,000	500 000	14,000	4,000	200 000	700 000
Novarino	1 450	682,759	990 000	628,447	-54,312	-78 752	911 248
Barouni immobilière			950 000			0	950 000
ATID SICAF	50 000	10,000	500 000	10,003	0,003	137	500 137
ECOPALCTOQIE	49 996	10,000	499 960			0	499 960
Total			6 086 950			301 967	6 388 917

4.7 Le solde de cette rubrique se détaille au 31/12/2014 comme suit :

Désignation	Montant
Dividendes Hexabyte 2013 encaissés en 2014	13 940
Dividendes Hexabyte 2014 à recevoir	34 850
Dividendes ATID SICAF à recevoir	2 264
Total	51 054

4.8 Le solde de cette rubrique abrite au 31/12/2014 les profits sur placements monétaires se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Profit 3ème Trimestre 2014 (Encaissé)	6 506	0
Profit 4ème Trimestre 2014 (A recevoir)	3 999	0
Total	10 505	0

4.9 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 148 735 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	119 235	116 822
Rémunération du dépositaire	29 500	29 500
Total	148 735	146 322

4.10 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 12 934 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Honoraire du commissaire aux comptes	4 918	7 185
Honoraire Cheikh SALLAMI	8 000	8 000
Services bancaires et assimilés	16	2
Total	12 934	15 187

Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2014	2013
Revenus du portefeuille titres	7,735	-
Revenus des placements	1,592	2,112
Charges de gestion des placements	- 22,536	- 22,170
Revenu net des placements	- 13,208	- 20,058
Autres charges	- 1,960	- 2,301
Résultat d'exploitation (1)	- 15,168	- 22,359
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	- 15,168	- 22,359
Variation des plus (ou moins) values potentielles	42,501	68,125
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	42,501	68,125
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	27,333	45,766
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultats non distribuables de l'exercice	42,501	68,125
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	42,501	68,125
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	967,968	940,635
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,36%	2,41%
Autres charges/actif net moyen	0,21%	0,25%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-1,59%	-2,66%

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds A.T.I.D Co reçoit :

- Une rémunération de base calculée sur la valeur du fonds telle que constatée à la clôture des souscriptions au taux annuel en H.T.V.A de un et demi pour cent et encaissable de façon trimestrielle et d'avance. Elle s'élève au titre de l'exercice 2014 à 116 822 DT, et
- une rémunération de performance et de rendement, égale à dix pour cent H.T.V.A, calculée sur les plus-values et les produits des placements réalisés et effectivement encaissés par le fonds. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds «A.T.I.D FUND (I)» au terme de sa durée de vie. Elle s'élève au titre de l'exercice 2014 à 2 413 DT.

2- Le dépositaire Al Baraka Bank perçoit une commission annuelle forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000) dinars en H.T.V.A. Sa rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile. Elle s'élève au titre de l'exercice 2014 à 29 500 DT.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.250.695 , un actif net de D : 13.228.561 et un bénéfice de la période de D : 588.581.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 mars 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	9 323 524,816	9 725 723,729	8 857 525,292
Actions et droits rattachés		8 421 883,412	8 783 361,018	7 951 028,842
Obligations et valeurs assimilées		284 254,000	301 404,000	280 864,000
Titres OPCVM		617 387,404	640 958,711	625 632,450
Placements monétaires et disponibilités		2 741 576,228	3 594 500,607	3 888 925,699
Placements monétaires	5	2 741 010,785	3 593 534,349	3 888 356,554
Disponibilités		565,443	966,258	569,145
Créances d'exploitation	6	1 185 594,310	0,020	0,020
TOTAL ACTIF		13 250 695,354	13 320 224,356	12 746 451,011
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	22 134,100	16 917,910	17 554,375
TOTAL PASSIF		22 134,100	16 917,910	17 554,375
ACTIF NET				
Capital	8	13 203 615,810	12 983 405,953	12 396 056,808
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,208	316 645,772	11,398
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 932,236	3 254,721	332 828,430
ACTIF NET		13 228 561,254	13 303 306,446	12 728 896,636
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 250 695,354	13 320 224,356	12 746 451,011

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	26 624,616	4 198,300	335 198,283
Dividendes		23 234,616	258,300	319 983,883
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 390,000	3 940,000	15 214,400
Revenus des placements monétaires	10	29 453,912	29 414,474	124 850,362
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		56 078,528	33 612,774	460 048,645
Charges de gestion des placements	11	(22 939,262)	(22 640,910)	(92 299,354)
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 139,266	10 971,864	367 749,291
Autres charges	12	(8 654,578)	(7 769,513)	(34 601,007)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 484,688	3 202,351	333 148,284
Régularisation du résultat d'exploitation		447,548	52,370	(319,854)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24 932,236	3 254,721	332 828,430
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(447,548)	(52,370)	319,854
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		485 370,422	144 109,436	(625 476,884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		79 253,772	21 824,270	61 103,671
Frais de négociation de titres		(528,330)	(332,302)	(832,258)
RESULTAT DE LA PERIODE		588 580,552	168 803,755	(232 057,187)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	588 580,552	168 803,755	(232 057,187)
Résultat d'exploitation	24 484,688	3 202,351	333 148,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	485 370,422	144 109,436	(625 476,884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 253,772	21 824,270	61 103,671
Frais de négociation de titres	(528,330)	(332,302)	(832,258)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(332 998,120)	-	(316 568,424)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	244 082,186	200 898,610	343 918,166
Souscriptions			
- Capital	233 016,000	224 249,760	432 214,716
- Régularisation des sommes non distribuables	10 447,138	2 985,360	9 674,158
- Régularisation des sommes distribuables	619,048	5 596,920	6 941,372
Rachats			
- Capital	-	(30 700,860)	(101 713,284)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(469,395)	(652,995)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(763,175)	(2 545,801)
VARIATION DE L'ACTIF NET	499 664,618	369 702,365	(204 707,445)
ACTIF NET			
En début de période	12 728 896,636	12 933 604,081	12 933 604,081
En fin de période	13 228 561,254	13 303 306,446	12 728 896,636
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	48 517	47 279	47 279
En fin de période	49 429	48 004	48 517
VALEUR LIQUIDATIVE	267,628	277,129	262,360
TAUX DE RENDEMENT	4,62%	1,31%	(1,68%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2016.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2016 à D : 9.323.524,816 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2016	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 253 685,640	8 421 883,412	63,66%
<u>Actions</u>		4 253 121,158	8 421 190,212	63,66%
Actions BIAT	14 800	376 051,059	1 281 532,000	9,69%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	954 934,440	7,22%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 144 268,776	8,65%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	783 648,000	5,92%
Actions BH	19 000	138 256,062	326 268,000	2,47%
Actions ATTIJARI BANK	46 075	423 394,754	1 303 281,458	9,85%
Actions Amen Bank	22 500	197 414,688	479 542,500	3,63%
Actions AIR Liquide	4 160	457 893,237	507 520,000	3,84%
Actions BTE	1 555	29 671,220	26 543,850	0,20%
Actions CIL	19 484	72 597,890	314 627,632	2,38%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	84 810,600	0,64%
Actions ATB	3 752	27 710,250	19 810,560	0,15%
Actions UBCI	989	38 894,871	25 878,174	0,20%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	107 362,258	0,81%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	131 300,000	0,99%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	25 276,860	0,19%
Actions S.F.B.T	28 584	401 417,380	748 357,704	5,66%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	156 227,400	1,18%
<u>Droits</u>		465,282	594,000	0,00%
Actions BT CP 138	260	231,114	234,000	0,00%
Actions BT CP 141	220	139,668	198,000	0,00%
Actions BT CP 123	70	67,500	126,000	0,00%
Actions BT CP 132	40	27,000	36,000	0,00%
<u>Actions rompus</u>		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompus	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		629 933,686	617 387,404	4,67%
SICAV RENDEMENT	6 186	629 933,686	617 387,404	4,67%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		272 000,000	284 254,000	2,15%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	272 000,000	284 254,000	2,15%
TOTAL GENERAL		5 155 619,326	9 323 524,816	70,48%
Pourcentage par rapport au total des actifs			70,36%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2016 à D: 2.741.010,785 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 737 000,000	1 741 128,208		13,16%
compte à terme au 01/04/2016 (au taux de 3,780 %)	219 000,000	220 632,960	N° 82101	1,67%
compte à terme au 01/04/2016 (au taux de 3,780 %)	86 000,000	86 641,254	N° 82088	0,65%
compte à terme au 01/04/2016 (au taux de 3,780 %)	19 000,000	19 141,672	N° 82032	0,14%
compte à terme au 03/04/2016 (au taux de 3,780 %)	57 000,000	57 415,572	N° 81877	0,43%
compte à terme au 04/04/2016 (au taux de 3,780 %)	31 000,000	31 223,445	N° 81967	0,24%
compte à terme au 05/04/2016 (au taux de 3,780 %)	55 000,000	55 391,877	N° 81805	0,42%
compte à terme au 05/04/2016 (au taux de 3,780 %)	58 000,000	58 413,252	N° 81808	0,44%
compte à terme au 15/06/2016 (au taux de 3,720 %)	54 000,000	54 070,446	N° 81787	0,41%
compte à terme au 15/06/2016 (au taux de 3,720 %)	15 000,000	15 019,568	N° 81965	0,11%
compte à terme au 27/06/2016 (au taux de 3,720 %)	125 000,000	125 040,767	N° 81944	0,95%
compte à terme au 28/06/2016 (au taux de 3,720 %)	73 000,000	73 017,856	N° 81873	0,55%
compte à terme au 29/06/2016 (au taux de 3,720 %)	97 000,000	97 015,818	N° 81969	0,73%
compte à terme au 29/06/2016 (au taux de 3,720 %)	117 000,000	117 019,079	N° 81966	0,88%
compte à terme au 29/06/2016 (au taux de 3,720 %)	258 000,000	258 046,075	N° 81981	1,95%
compte à terme au 30/06/2016 (au taux de 3,720 %)	5 000,000	5 000,408	N° 82132	0,04%
compte à terme au 30/06/2016 (au taux de 3,720 %)	76 000,000	76 006,197	N° 82072	0,57%
compte à terme au 30/06/2016 (au taux de 3,720 %)	269 000,000	269 021,933	N° 81962	2,03%
compte à terme au 30/06/2016 (au taux de 3,720 %)	123 000,000	123 010,029	N° 82110	0,93%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 000 000,000	999 882,577		7,56%
Certificat de dépôt au 01/04/2016 (au taux de 3,72 %)	500 000,000	499 962,089	Banque de Tunisie (a)	3,78%
Certificat de dépôt au 02/04/2016 (au taux de 3,72 %)	500 000,000	499 920,488	Banque de Tunisie (b)	3,78%
TOTAL	2 737 000,000	2 741 010,785		20,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs		20,69%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2016 un montant de D : 1.185.594,310 contre D : 0,020 à la même date de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Cessions titres à encaisser	1 185 594,290	-	-
Dividendes à encaisser	0,020	0,020	0,020
TOTAL	1 185 594,310	0,020	0,020

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2016 un montant de D : 22.134,100 contre D : 16.917,910 à la même date de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	1 131,351	1 123,774	1 068,228
Etat, retenue à la source	3 440,889	3 396,136	3 419,287
Commissaire aux comptes	17 161,860	11 998,010	12 666,860
Rémunération PDG	400,000	399,990	400,000
TOTAL	22 134,100	16 917,910	17 554,375

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2016 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2015

Montant	12 396 056,808
Nombre de titres	48 517
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées

Montant	233 016,000
Nombre de titres émis	912
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	485 370,422
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	79 253,772
Frais de négociation de titres	(528,330)
Régularisation des sommes non distribuables	10 447,138

Capital au 31-03-2016

Montant	13 203 615,810
Nombre de titres	49 429
Nombre d'actionnaires	18

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 26.624,616 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, contre D : 4.198,300 pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2016	du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
<u>Dividendes</u>			
- des actions	23 234,616	258,300	296 404,675
- des titres OPCVM	-	-	23 579,208
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
- intérêts	3 390,000	3 940,000	15 214,400
TOTAL	26 624,616	4 198,300	335 198,283

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 29.453,912 contre D : 29.414,474 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2016	du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
Intérêts sur comptes à terme	14 299,605	11 970,999	55 758,460
Intérêts sur certificats de dépôt	15 154,307	17 443,475	69 091,902
TOTAL	29 453,912	29 414,474	124 850,362

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 22.939,262 contre D : 22.640,910 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2016	du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
Commission de gestion	19 662,229	19 406,495	79 113,734
Rémunération du dépositaire	3 277,033	3 234,415	13 185,620
TOTAL	22 939,262	22 640,910	92 299,354

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 8.654,578 contre D : 7.769,513 pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2016	du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
Redevance CMF	3 277,033	3 234,415	13 185,620
Honoraires commissaire aux comptes	4 095,000	3 250,000	15 625,000
Rémunération du PDG	1 200,000	1 199,990	4 800,000
TCL	82,545	85,108	989,887
Autres	-	-	0,500
TOTAL	8 654,578	7 769,513	34 601,007

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION

DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2016.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 MARS 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 MARS 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Mars 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2016.

Tunis, le 29 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

**CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016
(en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	2 444 988	2 234 725	2 188 909
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 783 203	1 770 294	1 821 057
b - Obligations et Valeurs assimilées		661 785	464 431	367 852
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		611 832	1 070 734	913 958
a - Placements monétaires		-	494 322	-
b - Disponibilités	3-4	611 832	576 412	913 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	714	-	499
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		3 057 533	3 305 459	3 103 366
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-8	12 969	13 736	13 220
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	256 977	259 009	255 405
TOTAL PASSIF		269 946	272 745	268 625
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	2 755 296	2 991 440	2 797 476
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	32 292	41 274	37 265
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		37 265	49 705	19
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-4 973	-8 431	37 246
ACTIF NET		2 787 588	3 032 714	2 834 741
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 057 533	3 305 459	3 103 366

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016

(en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 459	3 303	78 272
a - Dividendes		-	121	58 908
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 459	3 182	19 364
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	5 570	2 803	17 677
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 029	6 107	95 949
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-11 752	-12 519	-50 226
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 722	-6 412	45 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-3 250	-2 019	-8 471
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 973	-8 431	37 252
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-4 973	-8 431	37 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-33 444	-11 301	-220 737
* +/- values réalisées sur cession des titres		-6 790	9 634	25 693
* Frais de négociation de titres		-1 947	-454	-3 235
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-47 153	-10 552	-161 027

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016

(en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	-4 973	-8 431	37 252
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-33 444	-11 301	-220 737
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-6 790	9 634	25 693
d - Frais de négociation de titres	-1 947	-454	-3 235
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-49 722
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	2 224
* Capital	-	-	1 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	694
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	30
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	-
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-47 153	-10 552	-208 526
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	2 834 741	3 043 267	3 043 267
b - En fin de période	2 787 588	3 032 714	2 834 741
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	20 538	20 523	20 523
b - En fin de période	20 538	20 523	20 538
VALEUR LIQUIDATIVE	135,728	147,771	138,024
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	-	2,421
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-1,66%	-0,35%	-5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 2 444 988 DT contre 2 234 725 DT au 31/03/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Coût d'acquisition	2 205 909	1 752 521	1 913 579
- Actions et droits rattachés	1 425 052	1 158 907	1 429 165
- Titres OPCVM	131 036	140 236	131 036
- Obligations et valeurs assimilées	649 821	453 378	353 378
Plus ou moins values potentielles	228 290	471 170	261 734
- Actions et droits rattachés	225 568	471 957	260 657
- Obligations et valeurs assimilées	1 175	19	199
- Titres OPCVM	1 547	-806	878
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	10 789	11 034	13 596
Total	2 444 988	2 234 725	2 188 909

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 459 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 contre un montant de 3 303 DT pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Revenus des actions	-	121	54 995
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	3 913
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	4 459	3 182	19 364
Total	4 459	3 303	78 272

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, à 5 570 DT contre 2 803 DT pour la période du 01/01/2015 au 31/03/2015, et représente le montant des intérêts sur le compte courant, des intérêts sur les billets de trésorerie et des intérêts sur les dépôts à terme.

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Intérêts/ compte courant	2 813	1 457	10 652
- Intérêts/ Dépôt à terme	2 757	-	-
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	1 346	7 025
Total	5 570	2 803	17 677

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 611 832 DT contre 576 412 DT au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Avoir en banque	117 745	579 620	956 191
- Sommes à l'encaissement	16 223	-3252	-396
- Sommes à régler	-27 705	-1 399	-45 439
- Dépôt à terme	500 000	-	-
- intérêts courus sur Dépôt à terme	2 757	-	-
- intérêts sur compte courant	2 812	1443	3 602
Total	611 832	576 412	913 958

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à 714 Dinars contre un solde nul au 31/03/2015, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Retenue à la source sur BTA	714	-	499
Total	714	-	499

3-6 Note sur le capital

- Capital au 31/12/2015

- Montant	2 797 476
- Nombre de titres	20 538
- Nombre d'actionnaires	51

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-33 444
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-6 790
- Frais de négociation de titres	-1 947

- Capital au 31/03/2016

- Montant	2755 296
- Nombre de titres	20 538
- Nombre d'actionnaires	51

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice encours	-4 973	-8 431	37 246
Sommes distribuables des exercices antérieurs	37 265	49 705	19
Total	32 292	41 274	37 265

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-4 973	-	-	-4 973
Sommes distribuables des exercices antérieurs	37 265	-	-	37 265
Total	32 292	-	-	32 292

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 12 969 DT contre un solde de 13 736 DT au 31/03/2015, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
-Gestionnaire	8 255	8 794	8 431
-Dépositaire	4 714	4 942	4 789
Total	12 969	13 736	13 220

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 256 977 DT contre un solde de 259 009 DT au 31/03/2015 détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	6 028	8 271	3 542
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	5 746	5 746	5 746
- Dividende à payer exercice 2009	13 696	13 696	13 696
- Dividende à payer exercice 2010	10 283	10 283	10 283
- Dividende à payer exercice 2011	8 334	8 334	8 334
- Dividende à payer exercice 2012	7 772	7 772	7 772
- Dividende à payer exercice 2013	8 965	8 965	8 965
- Dividende à payer exercice 2014	9 360	-	9 360
- CMF à payer	235	266	237
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	34 816	43 919	35 016
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	-	15	712
Total	256 977	259 009	255 405

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 11 752 DT contre 12 519 DT au 31/03/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	8 254	8 793	35 278
- Rémunération du dépositaire	3 498	3 726	14 948
Total	11 752	12 519	50 226

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 3 250 DT, contre 2 019 DT au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	2 486	1 233	5 000
- Redevance CMF	700	745	2 990
- Services Bancaire et Autres charges	23	6	137
- TCL	41	35	344
Total	3 250	2 019	8 471

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/03/2016 s'élève à 8 254 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/03/2016 s'élève à 3 498 DT TTC.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2016

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		1 425 052,014	1 650 620,543	53,985%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	50,000	0,002%	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	99,000	0,003%	0,001%
ARAB TUNISIAN LEASE	8 386	25577,300	25501,826	0,834%	0,034%
ATTIJARI LEASING	8 537	138796,257	158096,703	5,171%	0,402%
BIAT	3 157	218233,036	273364,630	8,941%	0,019%
BNA	3 000	38057,434	28392,000	0,929%	0,009%
CEREALIS	9 200	23918,000	24444,400	0,799%	0,188%
ESSOUKNA	17 269	62792,448	60821,418	1,989%	0,342%
MAGASIN GENERAL	300	9417,000	8500,800	0,278%	0,003%
MONOPRIX	500	6909,766	6802,500	0,222%	0,003%
MPBS	6 600	46474,800	32010,000	1,047%	0,033%
SFBT	6 951	49838,762	181984,131	5,952%	0,007%
SIMPAR	3 700	114942,625	103555,600	3,387%	0,336%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	22,500	0,001%	0,001%
SOTRAPIL	5 381	49773,400	53271,900	1,742%	0,139%
SOTUVER	12 853	57428,381	47620,365	1,557%	0,059%
DA 3/40 SOTUVER 2015	40	12,779	10,400	0,000%	0,000%
SPDIT SICAF	15 813	123979,256	200825,100	6,568%	0,056%
STAR	370	61971,000	61884,350	2,024%	0,016%
TUNISIE LEASING	2 033	37085,323	33936,869	1,110%	0,023%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	8	6,432	6,720	0,000%	0,000%
DA 2/4 3TUNISIE LEASING2015	3	2,016	2,130	0,000%	0,000%
TUNIS RE	9 825	80328,708	81812,775	2,676%	0,049%
TUNISIE PROFILE	9 000	29040,912	28161,000	0,921%	0,020%
UADH	38 462	250003,000	239349,026	7,828%	0,104%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	94,400	0,003%	0,000%
OPCVM		131 035,760	132 582,400	4,336%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 280	131 035,760	132 582,400	4,336%	0,139%
TITRES EMIS PAR L'ETAT		649 821,200	661 785,154	21,644%	
BTA5.75%JANVIER2021	522	509 821,200	516 192,979	16,883%	
EMPRUNT NATIONAL	1 400	140 000,000	145 592,175	4,762%	
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		2 205 908,974	2 444 988,097	79,966%	

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Mars 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Mars 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2016.

Tunis, le 29 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2016
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 917 757	3 860 556	3 767 455
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 249 716	3 508 217	3 520 926
b - Obligations et Valeurs assimilées		668 041	352 339	246 529
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		995 432	1 366 654	1 177 269
a - Placements monétaires	3-3	-	499 501	-
b - Disponibilités	3-11	995 432	867 153	1 177 269
AC 3 - Créances d'exploitation	3-12	997	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		4 914 186	5 227 210	4 944 724
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	22 068	23 420	22 230
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	100 507	94 857	99 440
TOTAL PASSIF		122 575	118 277	121 670
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	4 750 038	5 044 371	4 768 892
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	41 573	64 562	54 162
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		54 162	77 883	1
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-12 589	-13 322	54 161
ACTIF NET		4 791 611	5 108 933	4 823 054
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 914 186	5 227 210	4 944 724

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2016
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 270	4 414	130 726
a - Dividendes		-	145	114 081
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 270	4 269	16 646
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	8 061	6 763	28 609
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 332	11 176	159 336
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-20 158	-21 510	-85 468
REVENU NET DES PLACEMENTS		-8 826	-10 334	73 868
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-3 763	-3 300	-19 992
RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 589	-13 634	53 876
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	313	286
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-12 589	-13 322	54 161
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-313	-286
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-242 210	33 103	-218 186
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		228 173	9 168	-18 993
* Frais de négociation de titres		-4 817	-809	-5 708
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-31 443	27 827	-189 011

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2016
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	-12 589	-13 634	53 876
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-242 210	33 103	-218 186
c - +/- values réalisées sur cession de titres	228 173	9 168	-18 993
d - Frais de négociation de titres	-4 817	-809	-5 708
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-78 019
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	148 560	157 539
* Capital	-	100 000	106 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-	46 283	49 152
* Régularisations des sommes distrib.	-	2 277	2 386
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-149 693	-149 693
* Capital	-	-100 000	-100 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-47 729	-47 729
* Régularisation des sommes distrib.	-	-1 964	-1 964
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-31 443	26 694	-259 185
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	4 823 054	5 082 239	5 082 239
b - En fin de période	4 791 611	5 108 933	4 823 054
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	3 427	3 421	3 421
b - En fin de période	3 427	3 421	3 427
VALEUR LIQUIDATIVE	1 398,194	1 493,403	1 407,369
DIVIDENDE	-	-	22,766
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,65%	0,53%	-3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à 3 917 757 Dinars contre 3 860 556 Dinars au 31/03/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Coût d'acquisition	3 652 985	3 103 735	3 267 732
- Actions et droits rattachés	2 766 368	2 514 294	2 794 308
- Titres OPCVM	232 382	249 441	233 424
- Obligations et valeurs assimilées	654 235	340 000	240 000
Plus ou moins values potentielles	250 984	744 482	493 194
- Actions et droits rattachés	248 221	743 990	496 442
- Titres OPCVM	2 745	492	-3 248
- Obligations et valeurs assimilées	18	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	13 788	12 339	6 529
Total	3 917 757	3 860 556	3 767 455

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 270 Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, contre un montant de 4 414 Dinars du 01/01/2015 au 31/03/2015, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Revenus des actions	-	145	105 614
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	8 467
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	3 270	4 269	16 646
Total	3 270	4 414	130 726

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/03/2016, est nul contre un solde de 499 501 Dinars au 31/03/2015.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, à 8 061 Dinars contre 6 763 Dinars du 01/01/2015 au 31/03/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant, sur les certificats de dépôt et sur les dépôts à terme.

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Intérêts/ Compte courant	3 375	1 710	11 946
- Intérêts / dépôt à terme	4 686	-	-
- Intérêts / certificat de dépôt	-	5 053	16 663
Total	8 061	6 763	28 609

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/12/2015	
- Montant	4 768 892
- Nombre de titres	3 427
- Nombre d'actionnaires	13
Souscriptions réalisées	
- Montant	
- Nombre de titres	
- Nombre d'actionnaires nouveaux	
Rachats effectués	
- Montant	
- Nombre de titres	
- Nombre d'actionnaires sortants	
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-242 210
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	228 173
- Frais de négociation de titres	-4 817
Capital au 31/03/2016	
- Montant	4 750 038
- Nombre de titres	3 427
- Nombre d'actionnaires	13

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-12 589	-13 322	54 161
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 162	77 883	1
Total	41 573	64 562	54 162

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-12 589	-	-	-12 589
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 162			54 162
Total	41 573	-	-	41 573

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 22 068 Dinars contre 23 420 Dinars au 31/03/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Gestionnaire	14 159	15 108	14 273
- Dépositaire	7 909	8 312	7 957
Total	22 068	23 420	22 230

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à 100 507 Dinars contre un solde 94 857 Dinars au 31/03/2015, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 988	- 1 826*	10 501
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3375

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	296	-	296
- CMF à payer	410	452	401
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	35 901	44 800	36 102
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	-	519	1 228
Total	100 507	94 857	99 440

*Les honoraires relatifs à l'exercice 2014 ont dépassé le montant de l'abonnement effectué.

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, à 20 158 Dinars contre 21 510 Dinars pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	14 159	15 108	60 031
- Rémunération du dépositaire	5 999	6 402	25 437
Total	20 158	21 510	85 468

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, s'élèvent à 3 763 Dinars, contre 3 300 Dinars du 01/01/2015 au 31/03/2015, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 486	1 973	14 300
- Redevance CMF	1 200	1 280	5 087
- Autres charges	25	30	121
- TCL	52	17	484
Total	3 763	3 300	19 992

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à 995 432 Dinars contre 867 153 Dinars au 31/03/2015, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Avoirs en banque	180 275	872 236	1 232 816
- Sommes à l'encaissement	6 140	494 671	7 484
- Sommes à régler	-49 062	- 501 366	-67 646
- Dépôt à terme	850 000	-	-
- Intérêts courus / Dépôt à terme	4 686	-	-
- Intérêts courus /compte courant	3 393	1 612	4 615
Total	995 432	867 153	1 177 269

3-12 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à 997 Dinars contre un solde nul au 31/03/2015, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
- Retenue à la source sur BTA	997	-	-
Total	997	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/03/2016, s'élève à 14 159 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/03/2016, s'élève à 5 999 Dinars TTC.

Annexe1 :

PORTEFEUILLE AU 31/03/2016

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2016	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & droits rattachés		2 766 367,526	3 014 589,009	61,345%	62,914%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	50,000	0,001%	0,001%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	99,000	0,002%	0,002%	0,00%
ARAB TUNISIAN BANK	1 638	7 371,000	8 648,640	0,176%	0,180%	0,00%
ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	45 750,000	45 615,000	0,928%	0,952%	0,06%
ATTIJARI LEASING	14 639	319 983,669	271 099,641	5,517%	5,658%	0,69%
BIAT	5 364	371 516,120	464 468,760	9,452%	9,693%	0,03%
BNA	10 000	116 114,163	94 640,000	1,926%	1,975%	0,03%
CEREALIS	13 002	33 803,200	34 546,314	0,703%	0,721%	0,27%
DELICE HOLDING	20 500	299 300,000	231 588,500	4,713%	4,833%	0,04%
ESSOUKNA	27 000	113 068,635	95 094,000	1,935%	1,985%	0,53%
MAGASIN GENERAL	500	15 695,000	14 168,000	0,288%	0,296%	0,00%
MONOPRIX	612	8 614,255	8 326,260	0,169%	0,174%	0,00%
MPBS	7 484	52 819,920	36 297,400	0,739%	0,758%	0,04%
POULINA GROUP HOLDING	6 223	40 002,458	31 009,209	0,631%	0,647%	0,00%
SFBT	12 075	80 665,513	316 135,575	6,433%	6,598%	0,01%
SIMPAR	7 330	191 881,293	205 152,040	4,175%	4,281%	0,67%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	31,500	0,001%	0,001%	0,00%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	4,790	0,000%	0,000%	0,00%
SOTRAPIL	9 040	83 569,810	89 496,000	1,821%	1,868%	0,23%
SOTUVER	21 762	97 181,916	80 628,210	1,641%	1,683%	0,10%
SPDIT SICAF	27 275	230 626,423	346 392,500	7,049%	7,229%	0,10%
STAR	591	99 025,500	98 847,705	2,011%	2,063%	0,03%
TUNISIE LEASING	2 092	37 982,400	34 921,756	0,711%	0,729%	0,02%
DA 2/43 TUNISIE LEASING 2015	22	17,600	18,480	0,000%	0,000%	0,00%
TUNIS RE	17 349	141 973,613	144 465,123	2,940%	3,015%	0,09%
TUNISIE PROFILE	8 838	28 928,088	27 654,102	0,563%	0,577%	0,02%
UADH	53 848	350 012,000	335 096,104	6,819%	6,993%	0,15%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	94,400	0,002%	0,002%	0,00%
Obligations & Valeurs assimilées		654 235,200	668 041,015	13,594%	13,942%	
EMPRUNT NATIONAL	2 400	240 000,000	249 586,586	5,079%	5,209%	-
BTA5.75%JANVIER2021	422	414 235,200	418 454,429	8,515%	8,733%	-
OPCVM		232 382,030	235 126,600	4,785%	4,907%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2 270	232 382,030	235 126,600	4,785%	4,907%	0,25%
Total Général		3 652 984,756	3 917 756,624	79,723%	81,763%	